



LA MÉTÉO: PLUVIEUX
MINIMUM: 18°, MAXIMUM: 24°
DEMAIN: NUAGEUX. DÉTAILS PAGE A 2

LES
SPECIALISTES
DE LA PLANCHE À VOILE
OBERSON
Lavit • Poirier • Cloutier •
St-Jean • Resende • Grady

35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents. Îles de La Madeleine: 90 cents

MONTRÉAL, MERCREDI 30 JUILLET 1986, 102^e ANNÉE, N° 275, 72 PAGES, 8 CAHIERS

AUJOURD'HUI



● LE MAÏS

Même si, en raison du mauvais temps de cet été, il fait son apparition avec plusieurs jours de retard, le maïs est aussi doux et aussi juteux que celui de l'an dernier.

page D 1

● PLAGE D'OKA

Plusieurs chimistes doutent que la pollution de la plage Paul-Sauvé d'Oka, rouverte hier, ait pu se résorber aussi vite.

page A 3

● CHINE-URSS

Les concessions promises par Mikhaïl Gorbatchev en Asie semblent peu susceptibles de conduire à une amélioration spectaculaire des relations sino-soviétiques.

page B 7

● BOY GEORGE

Reconnu coupable de possession d'héroïne, le chanteur rock Boy George a sept jours pour payer l'amende de \$450 qui lui a été infligée hier par un tribunal londonien.

page F 3



● STEVENS

L'ex-ministre Sinclair Stevens se serait fait accompagner du président de la société York Centre, qu'il contrôlait, lors d'un voyage officiel effectué l'an dernier en Corée du Sud.

page B 1

SOMMAIRE

Alimentation	D 1 à D 8
Annonces classées	F 7, F 8
	G 1 à G 8
Arts et spectacles	F 1 à F 3
— Horaires	F 4
Bandes dessinées	D 6
Consommation	E 1 à E 8
Décès, naissances, etc.	G 8
Économie	C 1 à C 3
— Tableaux	C 4 à C 7
Éditorial	B 2
Êtes-vous observateur?	F 8
FEUILLETON	
Red Fox	D 6
Horoscope	G 3
Informations nationales	B 1
Le monde	B 7
Mots croisés	G 6
« Mot mystère »	G 2
Quoi faire aujourd'hui	F 4
TARLOD SPORTS	
Mots croisés	10

Simard reçoit l'hommage de mille collègues

C'est dans une atmosphère chargée d'émotion qu'ont eu lieu, hier, à Saint-Hubert, les funérailles civiles de l'agent Marcel Simard, abattu la semaine dernière dans l'exercice de ses fonctions. Un millier de policiers, membres de 54 corps de police canadiens et américains, sont venus rendre un dernier hommage au jeune homme de 32 ans.

PIERRE BELLEMARE

Encore sous l'effet du choc, le policier Louis Lavigne, qui accompagnait l'agent Simard au moment du drame, était quand même présent pour reconforter les proches, dont Louise, l'épouse de la victime, sa mère et sa belle-mère. Les trois jeunes enfants du couple Simard — une fille de cinq ans, un garçon de deux ans et un autre de sept mois — n'ont pas assisté aux obsèques.

Le policier Simard, on le sait, a été abattu jeudi dernier au cours d'une patrouille de routine. Deux hommes, l'un de 26 ans et l'autre de 21 ans, sont détenus sous quatre chefs d'accusation, dont l'un de meurtre. Le premier venait d'obtenir une libération conditionnelle totale, le second était en liberté surveillée.

Le lieutenant Simon Martel, qui a rendu hommage au disparu après l'homélie, a provoqué bien des sanglots quand il a mentionné que l'ainée des Simard croyait son père tout simplement endormi. À l'école Charles-Lemoyne où la dépouille était exposée, elle s'était souvenue penchée au-dessus du cercueil pour demander: « Réveille-toi, papa. »

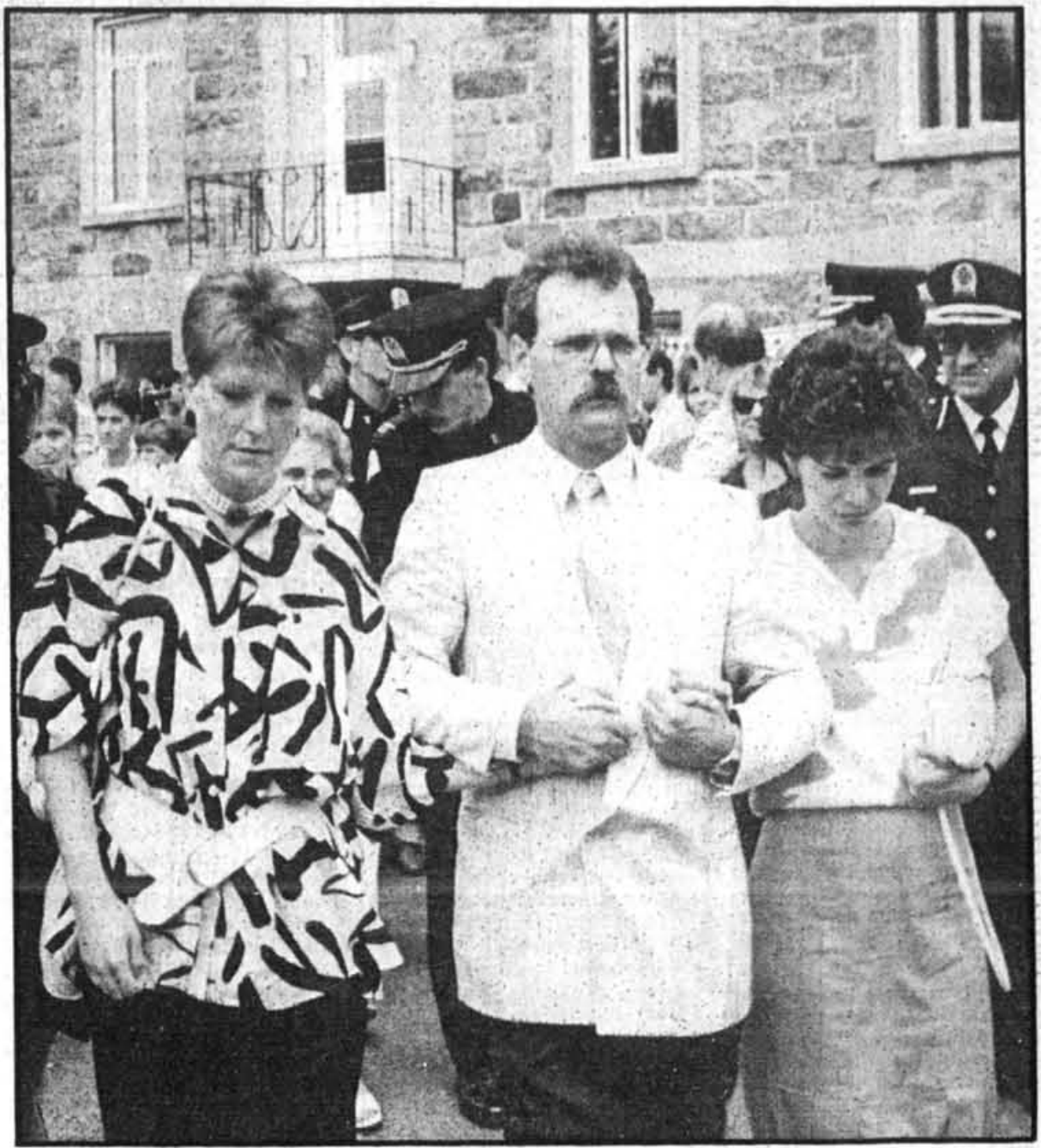
Haie d'honneur

Les policiers formaient une haie d'honneur longue de plus d'un kilomètre. Des maires de la Rive-Sud, dont celui de Saint-Hubert, Guy Desgroseilliers, et son prédécesseur Bernard Racicot, faisaient partie du long cortège.

voir SIMARD en A 2

photo Robert Nadon, LA PRESSE

Louise Simard, veuve du policier abattu, l'agent Louis Lavigne, compagnon de patrouille de l'agent Simard, ainsi que son épouse, au moment où le cortège se mettait en branle pour conduire la dépouille mortelle à son dernier repos.



AFRIQUE DU SUD

La mission Howe échoue

d'après AFP, UPI, AP, REUTERS

PRETORIA — Le chef de la diplomatie britannique, sir Geoffrey Howe, a quitté hier l'Afrique du Sud en admettant l'échec de sa mission de médiation auprès de Pretoria et en prédisant un resserrement des pressions mondiales contre l'apartheid.

Au même moment, le président Pieter Botha, dénonçant la mission Howe et « toutes les ingérences étrangères », affirmait que son gouvernement préférerait « des sanctions économiques au suicide national », et s'écriait: « Laissez l'Afrique du Sud aux Sud-Africains. »

Le Bureau gouvernemental d'information faisait état de

cinq Noirs tués dans l'agitation anti-apartheid au cours des 24 heures précédentes — trois hommes brûlés vifs et deux autres abattus par la police. Une mine explosait au passage d'un véhicule de police au Transvaal.

À Johannesburg, la Cour suprême infligeait un nouveau revers à l'état d'urgence en déclarant invalide une disposition permettant au gouvernement de déléguer ses pouvoirs aux responsables des forces de sécurité à l'échelon local.

Dressant, au terme d'une brève rencontre avec M. Botha, le bilan de la mission entamée début juillet en Afrique australe au nom de la CEE, Howe a déclaré devant la presse que les

« réponses reçues jusqu'à présent » ne lui permettaient pas d'annoncer les progrès souhaités.

Howe a prédit que les pressions en Occident en vue de sanctions contre Pretoria vont s'accroître. « De nouvelles mesures seront probablement prises, sous une forme ou sous une autre, dans les mois à venir », a dit le secrétaire au Foreign Office, qui s'est cependant dit décidé à poursuivre sa mission jusqu'à la fin de son mandat, en septembre.

Compte tenu de l'échec de la mission, le premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, hostile jusque-là à des sanctions contre Pretoria, va se trouver confrontée à des



Geoffrey Howe téléphoto UPI

pressions accrues lors du sommet du Commonwealth prévu ce week-end à Londres.

Le Conseil syndical du Commonwealth (CTUC), qui regroupe quelque 30 millions de travailleurs des 49 pays membres de l'organisation, a d'ailleurs convoqué pour demain, à Londres, une réunion urgente pour examiner une action possible contre l'Afrique du Sud. La rencontre sera présidée par Mme Shirley Carr, présidente du CTUC et du Congrès du travail du Canada.

À Washington, la Maison-Blanche faisait savoir qu'elle avait averti Pretoria de la montée des pressions en faveur de

voir HOWE en A 2



AUTRE VOITURE PIÉGÉE 25 morts, 170 blessés à Beyrouth

d'après AFP, AP, UPI, Reuter

BEYROUTH — Vingt-quatre heures après un attentat à la voiture piégée dans le secteur chrétien de Beyrouth, qui a fait 32 morts et une centaine de blessés, une nouvelle explosion a fait hier matin 25 morts et 170 blessés, cette fois dans le quartier musulman de la capitale.

La voiture, une Volkswagen Golf, bourrée de 75 kg de TNT, a explosé dans une artère très fréquentée du quartier de Barbir, non loin de la « ligne verte » qui sépare les secteurs chrétien et musulman de Beyrouth. Des mouvements de panique ont eu lieu dans tout le quartier. L'explosion a laissé un cratère de deux mètres de large et de 50 centimètres de profondeur. Plusieurs incendies se sont déclarés dans les immeubles voisins, des dizaines de voitures ont brûlé avec leurs occupants, des magasins ont été soufflés puis ravagés par le

voir BEYROUTH en A 2

(téléphoto AP)

Des secouristes de la Croix-Rouge libanaise évacuent les occupants d'un immeuble en flammes du quartier musulman de Barbir, dans Beyrouth-Ouest, où l'explosion d'une voiture piégée a fait 25 morts et 170 blessés hier matin.



Beaucoup de films du monde

Serge Losique, coiffé en chef indien, a rendu public hier le programme du dixième Festival des films du monde, qui se déroulera du 21 août au premier septembre. On prévoit la présentation de plus de 160 longs métrages, dont 19 sont en compétition.

page F 1

Tarif jamais vu en plein été EXPO

Le voyageur OFFICIEL de

VENTE de sièges pour VANCOUVER

299\$ plus taxe d'aéroport

Cette offre est valable pour les départs du 31 juillet au 5 septembre.

transporteur utilise: Nationalair.

Pour réservations et informations, consultez votre agent de voyages. Les réservations doivent être effectuées avant le 6 août • Nombre limité de places

La grêle a fait pour \$69 millions de dégâts

C'est finalement plus de \$69 millions de dommages qu'aura causés la tempête de grêle et de vent du 29 mai dernier.

Ces chiffres ont été révélés, hier, par le porte-parole du Bureau d'assurances du Canada, M. Normand Beaulieu. Ce dernier a de plus souligné « le travail remarquable des compagnies d'assurances qui ont réglé très rapidement les 52 450 réclamations de leurs clients ».

Il a ensuite précisé que la valeur totale des 44 700 réclamations en assurance automobile se chiffrait à elle seule à \$55 millions. La valeur moyenne des dommages s'établit donc à \$1 230 par véhicule.

Par ailleurs, 7 750 réclamations ont été présentées pour des dommages aux résidences. Ces dommages ont été évalués à \$14 200 000.

Selon le Bureau d'assurances du Canada, après consultation avec plusieurs chefs de file de l'industrie, il est peu probable que les indemnités versées par les assureurs dans ce dossier résultent en une hausse des primes. Le coût global de \$69 millions pour cette tempête de grêle et de vent est, certes, considérable, mais l'assuré débourse relativement peu pour s'assurer contre ce genre de sinistre puisqu'une telle protection, à l'intérieur d'une police d'assurance, se greffe à la clause feu, vol, vandalisme, qui représente une partie infime de la prime globale.

Or, même si les assurés devaient encaisser une augmentation de la prime globale, cette augmentation s'appliquerait à l'article feu, vol, vandalisme, et serait peu substantielle.

BEYROUTH

SUITE DE LA PAGE A 1

feu. Les sauveteurs ont dû dégager plusieurs cadavres calcinés. Au même moment à Beyrouth-est, les chrétiens enterraient les 32 victimes de l'attentat de lundi.

C'est le premier attentat à la voiture piégée depuis le début de l'année dans Beyrouth-ouest, qui a connu des mouvements de panique, les miliciens descendant dans les rues pour la première fois depuis des semaines et tirant en l'air au milieu des sirènes des ambulances.

La plupart des dirigeants musulmans ont accusé Israël d'être l'instigateur de l'attentat de Barbir ainsi que de celui de lundi en secteur chrétien dans le quartier de Ain Remmaneh. Ils ont affirmé que « l'ennemi » voulait replonger le pays dans la guerre.

La milice chrétienne des Forces libanaises et le dirigeant conservateur Dany Chamoun, qui ont condamné l'attentat de Barbir, avaient eux ouvertement accusé la Syrie d'avoir organisé l'attentat de lundi.

Seul le chef du mouvement chiite Amal, M. Nabih Berri, a accusé les Forces libanaises d'avoir organisé l'attentat de Barbir, en représailles de celui de Ain Remmaneh.

Hier après-midi, l'évêque maronite de Beyrouth, Mgr Khalil Abinader, a consacré avec douze prêtres une cérémonie religieuse pour les victimes d'Ain Remmaneh, dans une école de ce quartier. Le ministre de la Santé M. Joseph Ha-

chem, M. Chamoun et le chef du parti Kataeb (phalangiste), M. Georges Saadé, se sont joints aux habitants, dans une atmosphère lourde.

En début de matinée, de violents combats avaient repris sur le front de Kfarfalous, à l'est de Saïda, à 43 km au sud de Beyrouth, entre la milice pro-Israélienne de l'Armée du Liban-Sud et l'Armée populaire de libération (APL), pro-syrienne. Un combattant palestinien a été tué aux côtés de ceux de l'APL, a indiqué la police.

L'aviation israélienne a survolé à plusieurs reprises le front de Kfarfalous. Quelques minutes après l'attentat, elle survolait à basse altitude, en simulant des raids, la montagne au sud-est de Beyrouth, où elle avait mené un raid meurtrier le 14 juillet. Les avions de combat ont également survolé le col de Baidar, à 35 km à l'est de Beyrouth, tenu par l'armée syrienne, et Beyrouth elle-même, en crevant le mur du son.

Rectificatif

Une erreur dans le chiffre de la population de la ville de Sainte-Thérèse s'est glissée dans le tableau que nous avons publié en page B 1, samedi dernier, sur le salaires des maires dans la région métropolitaine de Montréal. Il aurait fallu lire 19 600 au lieu de 9 600. Le coût par capita des émoluments du maire de cette ville aurait dû se lire \$1,44 plutôt que \$3.

APRÈS LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

Québec enquête sur ses pensionnés

■ QUÉBEC (PC) — Après avoir entrepris une chasse systématique aux fraudeurs de l'aide sociale, le gouvernement du Québec a décidé de vérifier dans le menu détail la situation familiale et les sources de revenus des 55 000 pensionnés de l'État, a appris le quotidien Le Soleil.

En effet, les 55 000 bénéficiaires du régime de pension et d'assurances administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance du Québec viennent de recevoir un

formulaire (TPDI 86-02) qu'ils devront compléter et retourner par la poste dans les plus brefs délais.

Un porte-parole de l'organisme a confirmé que cette procédure administrative visait essentiellement à s'assurer qu'il ne s'était produit aucune distorsion majeure entre la situation déclarée des bénéficiaires et leurs responsabilités véritables.

En d'autres termes, le gouvernement désire s'assurer que tous les bénéficiaires qui prétendent avoir des personnes à charge en

ont véritablement. Ou, qu'il n'est survenu aucun changement de statut matrimonial susceptible de modifier le montant des prestations auxquelles ces personnes ont droit.

La clientèle visée par la commission administrative est composée de 400 000 personnes incluant tous les fonctionnaires actifs ou retraités des services gouvernementaux, du monde des affaires sociales et de l'éducation pour la plupart.

L'organisme est chargé de percevoir les cotisations des travailleurs et de gérer le programme

de pension et d'assurance salaires des cotisants.

C'est la première fois que l'organisme effectue une vérification systématique des dossiers de ses bénéficiaires. Ces personnes sont pour la plupart des retraités de l'État, leur conjoints survivants de même que des personnes qui se sont retirées du marché du travail à cause d'un handicap et qui reçoivent actuellement des prestations en vertu du programme d'invalidité prolongée ou qui ont été reconnus invalides.

SIMARD

SUITE DE LA PAGE A 1

tège, formé notamment du Solliciteur général du Québec, Gérard Latulippe, du député libéral de Vachon, Christiane Pelchat, et du député conservateur de Chambly, Richard Grisé.

Les auto-patrouilles, bondées de gerbes, étaient suivies par les femmes des quelque cent policiers de Saint-Hubert, dont certaines étaient impuissantes à retenir leurs larmes.

L'une de ces voitures portait le numéro 1-18 et ses girophares étaient recouverts d'un voile noir : c'était l'auto dans laquelle l'agent Simard s'était affaissé après avoir été atteint de deux projectiles au cou.

Cérémonie touchante

Le service funèbre, présidé par le Père Champlain Barrette, aumônier de la Fraternité des policiers de la CUM, a eu lieu dans une église historique et remplie à craquer. On vient d'ailleurs d'en souligner le 125^e anniversaire.

La Symphonie vocale de cette même Fraternité, sous la direction de Pierre Michaud, a chanté « Quando Corpus Morietur », « Liberté », « Ave Verum » et « Vers toi, terre promise ».

Après le service religieux, dans un endroit spécialement aménagé à l'extérieur, près du parvis de l'église, le maire Desgroseilliers a été invité à remettre les armoiries de la ville à la jeune veuve du policier, Louise Simard, assise entre sa mère et sa belle-mère.

Le Solliciteur du Québec est allé lui porter le matricule de son défunt mari, puis le directeur de police de Saint-Hubert, Pierre Trudeau, lui a fait don de son képi, déposé sur une bible.



photo Robert Nadon, LA PRESSE

Un millier de policiers, membres de 54 corps de police canadiens et américains, sont venus rendre un dernier hommage à l'agent Marcel Simard.

L'agent Lavigne était aux côtés de Mme Simard. Quelques instants plus tôt, en entendant la salve d'honneur donnée par quatre policiers de Saint-Hubert, il avait donné des signes de très vive émotion.

Plusieurs centaines de cu-

rieux sont demeurés sur les pelouses de l'église pendant toute la cérémonie. Ils ont pu suivre le service grâce à des haut-parleurs installés sur le parvis.

Dans son allocution, qu'il avait parfois peine à rendre, le lieutenant Martel a rappelé les

qualités du défunt. « Un être humain, bon, honnête, qui avait le respect de son métier et qui préchait par l'exemple, a-t-il dit. Si la douleur nous permet de grandir, soyez assurés que nous sommes tous grands, ici, dans cette église. »

HOWE

SUITE DE LA PAGE A 1

sanctions anti-apartheid très sévères au Congrès américain.

Affirmant qu'il fallait des négociations entre le gouvernement et « tous les leaders noirs, dont Nelson Mandela, et tous les mouvements noirs, dont le Congrès national africain » (ANC), Howe a appelé tant Pretoria que l'ANC à faire chacun un geste. « Chaque partie devrait faire une proposition que l'autre côté ne peut pas refuser », a-t-il dit.

Il a ajouté que c'était au gouvernement de prendre les principales initiatives, mais que l'ANC devrait renoncer à la violence.

Peu après, le président Pieter Botha, dans une conférence de presse distincte, condamnait la mission Howe, qu'il qualifiait d'« ingérence dans les affaires intérieures sud-africaines ».

« Nous ne pouvons tolérer des ingérences directes et inappropriées dans nos affaires intérieures », a dit Botha, manifestement irrité. Il a exclu la libération inconditionnelle du chef de l'ANC, Nelson Mandela, âgé de 68 ans et emprisonné à vie en 1963.

« Je suis prêt à libérer M. Mandela le moment où il renoncera à la violence, rendant ainsi possible la tenue de véritables discussions », a-t-il répété.

« Soyons très clairs, a affirmé

Botha : je ne pourrais jamais commettre un suicide en acceptant des menaces et des avis venant de forces extérieures, et remettre l'Afrique du Sud aux mains de forces crypto-communistes », en allusion à l'ANC (interdit).

« L'Afrique du Sud a déjà surmonté des sanctions militaires et pétrolières dans le passé, comme elle surmontera les sanctions économiques à venir », a ajouté Botha.

« Si nous sommes mis le dos au mur, nous n'aurons d'autre choix que de faire face avec dignité, et de dire au monde : vous ne forcerez pas les Sud-Africains à commettre un suicide national », a dit Botha.

« J'ai insisté devant sir Geof-

frey sur la nécessité de laisser en paix l'Afrique du Sud. Il y a suffisamment de dirigeants (noirs) représentatifs avec qui nous pouvons négocier », a-t-il dit.

Howe n'a manifesté aucun intérêt envers les mesures prises par Pretoria pour démanteler l'apartheid, a dit Botha. « Il est venu en Afrique du Sud essentiellement pour faire pression sur nous et obtenir la libération inconditionnelle de M. Mandela et la légalisation de l'ANC », a-t-il dit.

Dès le départ, la mission Howe s'était annoncée sous de mauvais auspices : les dirigeants noirs tels que Mandela, l'évêque anglican Desmond Tutu et le pasteur Allan Boesak avaient refusé de le recevoir.

ABANDON DES EXAMENS AU RAYON-X DANS LES AÉROPORTS

La sécurité ne sera pas compromise

■ Une fonctionnaire fédérale assure que la sécurité aérienne ne sera aucunement compromise lorsqu'on aura cessé d'examiner au rayon-X les bagages en consignation pour les vols internationaux.

À partir de cet automne, les aéroports canadiens seront dotés d'un système informatique de sécurité qui évitera que, pour les vols internationaux, des bagages soient embarqués sans que leur propriétaire ne soit à bord de l'avion.

« Il est reconnu à travers le monde que le système obligeant

le propriétaire d'être à bord du même vol que ses bagages est plus efficace que le système d'inspection au rayon-X », a déclaré Mme Rebecca Mertick, un porte-parole du ministère des Transports, lors d'une conversation téléphonique.

La-dessus, un spécialiste en sécurité aérienne en poste à Montréal s'est dit d'accord ; tout en désirant garder l'anonymat, le spécialiste a affirmé que le nouveau programme d'informatisation sera « la meilleure chose que le Canada aura faite depuis la tragédie d'Air India ».

« Le système de rayon-X ne permet pas de déceler à tout coup des explosifs dans des bagages qui sont dirigés vers les soutes à bagages, a déclaré le spécialiste. Pour déceler la présence d'une bombe, il faut en premier lieu beaucoup de temps, un équipement qui constituera peut-être un risque pour les personnes qui le feront fonctionner et, troisièmement, la présence d'experts capables de décoder les informations transmises par le système. De toute façon, un couple de barres de savon peut certaines fois apparaître à

l'écran comme une couple de bombes plastiques. »

Il a rappelé que dans toute l'histoire du sabotage aérien, jamais l'auteur de l'attentat n'est embarqué dans le même avion que ses bagages piégés.

Les compagnies d'aviation ont adopté le système d'examen au rayon-X après la destruction, au large des côtes irlandaises, du Boeing 747 d'Air India, qui devait relier Toronto et New Delhi, le 23 juin 1985 ; 329 personnes y ont connu la mort.

Le chinois pour tous

LA MÉTÉO

Mercredi 30 juillet 1986

AUJOURD'HUI: Min.: 18° Max.: 24°

PLUVIEUX

DEMAIN: NUAGEUX, AVERSES

Québec

Min.	Max.	Aujourd'hui
10	25	Poss. nuageux
18	24	Pluvieux
14	22	Nuag., over.
16	22	Aver., orages
12	20	Nuag., over.
16	22	Pluvieux
12	24	Dégageant
10	18	Poss. averses
10	18	Brûle, vents
10	20	Ciel variable
10	20	Ciel variable

États-Unis

Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	18 24	N.-Orléans	26 34
Buffalo	21 29	Pittsburgh	17 28
Chicago	19 30	S. Francisco	12 22
Miami	24 33	Washington	25 34
New York	23 27	Dallas	— —

les capitales

Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	18 22	Madrid	18 34
Athènes	22 34	Moscou	14 20
Acapulco	— —	Mexico	— —
Berlin	17 29	Oslo	13 20
Bruxelles	15 25	Paris	10 13
Buenos Aires	4 14	Rome	21 35
Copenhague	15 25	Stoul	24 28
Genève	15 31	Stockholm	15 27
Hong Kong	27 31	Tokyo	25 33
Le Caire	23 34	Trinidad	27 33
Lisbonne	18 29	Vienne	14 26
Londres	15 22		

CLAIRE SACHSÉ FONTAINE collaboration spéciale

IMAGE

STYLISATION

CARACTÈRE

ORDRE DES TRAITS

LA FORÊT

Voici multiplié par deux le caractère de l'arbre. Il s'agit alors d'un bouquet d'arbres, d'un bosquet, d'un bois et même de la forêt. Il se prononce LIN.

Le caractère formé par trois arbres: 森 peut signifier forêt, mais a souvent le sens de multitude. Il se prononce SÉN.

森林 SEN LIN: une épaisse forêt.

森林 Demain, le caractère qui signifie: parc.

La Quotidienne à trois chiffres 945 à quatre chiffres 2869

LA MÉTÉO

Mercredi 30 juillet 1986

AUJOURD'HUI: Min.: 18° Max.: 24°

PLUVIEUX

DEMAIN: NUAGEUX, AVERSES

Québec

Min.	Max.	Aujourd'hui
10	25	Poss. nuageux
18	24	Pluvieux
14	22	Nuag., over.
16	22	Aver., orages
12	20	Nuag., over.
16	22	Pluvieux
12	24	Dégageant
10	18	Poss. averses
10	18	Brûle, vents
10	20	Ciel variable
10	20	Ciel variable

États-Unis

Min.	Max.	Min.	Max.
Boston	18 24	N.-Orléans	26 34
Buffalo	21 29	Pittsburgh	17 28
Chicago	19 30	S. Francisco	12 22
Miami	24 33	Washington	25 34
New York	23 27	Dallas	— —

les capitales

Min.	Max.	Min.	Max.
Amsterdam	18 22	Madrid	18 34
Athènes	22 34	Moscou	14 20
Acapulco	— —	Mexico	— —
Berlin	17 29	Oslo	13 20
Bruxelles	15 25	Paris	10 13
Buenos Aires	4 14	Rome	21 35
Copenhague	15 25	Stoul	24 28
Genève	15 31	Stockholm	15 27
Hong Kong	27 31	Tokyo	25 33
Le Caire	23 34	Trinidad	27 33
Lisbonne	18 29	Vienne	14 26
Londres	15 22		

EN BRIEF

Les soeurs Lévesque: un nouvel espoir

■ La mise à jour d'un réseau de trafic d'héroïne en Inde et l'arrestation des têtes dirigeantes de ce groupe pourraient être de nature à aider les soeurs Micheline et Laurence Lévesque, détenues à Rome pour possession d'héroïne depuis janvier dernier.

Dans un article du journal hollandais « Telegraaf », que les deux soeurs ont fait parvenir à la station CKRS, de Jonquières, on souligne que ce réseau se servait de touristes de passage à New Delhi, en Inde, pour transporter de la drogue à leur insu.

L'article précise de plus que l'héroïne, dissimulée dans un double fond et trouvée dans les valises de plusieurs étrangers de passage, était emballée de la même manière que dans le cas des soeurs Lévesque.

Selon l'article, un dénommé Parkash, âgé de 32 ans, aidé de plusieurs collaborateurs étrangers, opérait ce réseau depuis plus de trois ans.

Agression sexuelle

■ Un couple de Bromont a comparu, hier, sous une double accusation d'agression sexuelle et de grossière indécence.

Les crimes reprochés au couple, dont l'identité ne peut être divulguée en vertu de la loi sur la protection de la jeunesse, auraient eu cours durant quatre ans et demi, entre janvier 1982 et juillet 1986.

L'enquête de la SQ de Cowansville a démontré que les incidents ont été commis à cinq occasions sur la personne du fils de l'accusé, aujourd'hui âgé de 11 ans.

L'accusé est âgé de 41 ans, tandis que sa concubine, qui n'est pas la mère de l'enfant, est âgée de 24 ans.

Le couple a choisi d'être jugé par une cour composée d'un juge et d'un jury. Le juge a fixé l'enquête préliminaire au 19 septembre prochain.

Les deux accusés ont pu conserver leur liberté, moyennant un engagement formel de ne pas communiquer avec l'enfant.

Fuite de gaz à Saint-Léonard

■ Une fuite de gaz a immobilisé la circulation pendant plus de quatre heures et causé un vacarme d'enfer dans le secteur Jean-Talon et Viau, à Saint-Léonard.

La valve de sécurité de Gaz Métropolitain, située face au 5167 de la rue Jean-Talon, s'est déclenchée vers 15 h 10, à la suite d'un surplus de pression dans la conduite maitresse installée sous la rue.

L'incident a nécessité l'évacuation de deux immeubles, dont un abritant des bureaux gouvernementaux. La circulation a été interrompue jusque vers les 19 h.

Mort dans une laveuse

■ Joel Roth, un garçon de 22 mois de la région de Hamilton a été trouvé mort, hier, dans une laveuse. Sa mère l'avait laissé sans surveillance pour aller retrouver un autre enfant.

Pendant son absence, le jeune serait tombé dans la machine et serait demeuré prisonnier pendant le cycle d'essorage.

Après l'avoir retrouvé, sa mère l'a amené chez un médecin qui a tenté de le ranimer, mais en vain.

Melissa Roach est morte de chaleur

■ Les résultats préliminaires de l'autopsie pratiquée sur la petite Melissa Roach indiquent que la fillette est morte d'un coup de chaleur, après avoir été laissée seule dans une automobile stationnée pendant deux heures, a indiqué un porte-parole policier, le sergent Reg Chevalier. Absolument rien ne permet de penser, a-t-il ajouté, qu'elle ait été victime de violence.

Hier, par ailleurs, la cour a décidé que Glen Roach, 29 ans, accusé de meurtre non-prémédité de sa fille de deux ans, demeurera en détention préventive jusqu'à sa prochaine comparution en cour, fixée au 19 août.

C'est à cette date que sera déterminé le moment où se tiendra son enquête préliminaire. Aucun plaidoyer n'a été enregistré au cours de sa brève comparution devant le tribunal, lundi.

L'avocat de Roach, Me Patrick Ducharme, a indiqué son intention de demander la liberté sous caution pour son client.

Le corps de Melissa Roach a été découvert dimanche au fond d'une poubelle.

Autre chauffeur d'autobus assailli

■ Un chauffeur d'autobus de la division Saint-Denis de la STCUM a été l'objet d'une agression, vers 23 heures hier, à l'angle des rues Saint-Hubert et Beaubien, non loin du métro Beaubien.

Des passagers témoins de l'attaque se sont précipités au secours du chauffeur, un homme d'une trentaine d'années qui aurait été blessé au visage, et ont

poursuivi le suspect, qui avait sauté à bas du véhicule, jusque l'intersection des rues de Lanau-dière et Beaubien, où ils l'auraient appréhendé.

Quant au chauffeur, qui avait réussi à s'emparer de la barre de fer utilisée par son assaillant, il a immédiatement appelé le Centre de communications de la STCUM pour demander assistance. La police, arrivée quel-

ques instants plus tard sur les lieux, a conduit le chauffeur à l'hôpital.

Ce n'est pas la première fois qu'un chauffeur d'autobus est l'objet d'une agression. Le 18 juillet au soir, Mlle Andréanne Lachance, âgée de 26 ans, au service de la STCUM depuis six mois, avait été attaquée, à l'arrêt Cavendish-Sherbrooke, par un jeune homme auquel elle avait

demandé à plusieurs reprises de payer son passage. Il s'agirait du quatrième chauffeur de la division Namur à être ainsi assailli depuis un mois.

Un incident du même genre est survenu mardi dernier sur le circuit Édouard-Montpetit, entre les rues Isabella et Dupuis, où deux jeunes Noirs ont assailli un chauffeur d'autobus après avoir refusé de payer leur billet,

puis l'avoir sommé d'arrêter le véhicule pour qu'ils descendent, ce que le chauffeur avait refusé.

Devant cette situation, la Société de transport de la CUM a décidé, la semaine dernière, de poster des agents incognito à bord d'autobus desservant trois circuits différents dans l'ouest de Montréal, et se propose d'étendre cette surveillance à d'autres circuits.

Troalen est accusé à son tour

■ Tout comme son présumé complice Carol Pinel, Louis Troalen a présenté un plaidoyer de non-culpabilité, hier, relativement à la mort du policier Marcel Simard, abattu jeudi dernier à Saint-Hubert.

GERMAIN TARDIF

Troalen, 21 ans, a comparu en Cour des sessions de la paix, à Longueuil, sous quatre chefs d'accusation: meurtre au premier degré; tentative de meurtre sur la personne du policier Louis Lavigne qui accompagnait l'agent Simard au moment du drame; intention de mettre en danger, par décharge d'arme, la vie du policier Lavigne; enfin, utilisation illégale d'une arme à

feu. Ce sont les mêmes accusations qui pèsent sur Pinel, 26 ans.

L'enquête devant déterminer si les deux hommes peuvent être libérés sous cautionnement en attendant leur enquête préliminaire devait avoir lieu hier; elle a été remise à cet après-midi à la demande du substitut du procureur de la Couronne, Me Léopold Goulet, « par respect pour le policier Simard » dont les funérailles avaient lieu hier, à Saint-Hubert.

Cette enquête doit porter sur les trois dernières accusations, celle de meurtre ne prévoyant pas de libération sous caution. Cette procédure qui, de prime abord, peut sembler inutile et superflue, pourrait quand même

être profitable aux accusés s'ils étaient innocentés de l'accusation de meurtre.

Le drame, on s'en souviendra, est survenu au début de la soirée de jeudi, lors d'une patrouille de routine. L'agent Simard, âgé de 33 ans, a été atteint de deux balles de calibre .303.

Lui et son collègue Lavigne avaient été intrigués par la présence de deux individus à l'allure louche qui rôdaient près d'établissements commerciaux. L'un d'eux tenait un sac à dos. L'agent Simard lui demanda ce qu'il contenait. L'individu répondit qu'il allait le lui montrer et, aussitôt, appuya sur la détente d'une carabine tronçonneuse qui se trouvait dans le sac. L'agent Lavigne s'étant jeté

par terre, il put éviter les balles. Il ouvrit le feu mais rata sa cible, alors que son compagnon gisait mortellement atteint.

Pinel fut appréhendé le même soir, mais ce n'est que lundi après-midi que Troalen fut arrêté, en face du métro Viau, rue Pierre-de-Coubertin.

Le premier venait d'obtenir sa libération conditionnelle totale la semaine précédente, après avoir purgé cinq ans de prison pour vol à main armée. Troalen, condamné pour port et usage d'arme à feu, était en liberté surveillée depuis juin 1985.

Leur enquête préliminaire s'instruira vraisemblablement d'ici une dizaine de jours, après l'enquête sur la question du cautionnement.



photothèque LA PRESSE
Louis Troalen

Kelleher visite le «vieux pen»

■ Le Solliciteur général du Canada, James Kelleher, s'est littéralement défilé, hier,

RENÉ LANDRY

après sa visite de l'Établissement pénitentiaire Laval, à Saint-Vincent-de-Paul, d'où se sont évadés cinq dangereux criminels, il y deux semaines.

Même s'il avait invité les journalistes à le rencontrer, le

ministre s'est contenté de répondre laconiquement à quelques questions, sans vraiment apporter de nouveau sur les circonstances de la spectaculaire évasion.

Il a préféré continuer sa visite des autres blocs du complexe de détention, après s'être laissé photographier, près de la trappe d'où les fugitifs ont émergé hors des énormes murs de pier-

re, pour prendre la poudre d'escampette.

Sa visite lui aura à tout le moins permis de discuter avec les administrateurs, les gardiens, et deux groupes de détenus du pénitencier.

M. Kelleher a refusé de divulguer l'essence de ces discussions. Il n'a pas indiqué, non plus, s'il croyait que des changements devraient être appor-

tés pour renforcer la sécurité du pénitencier.

«Je ferai des commentaires seulement à la lumière du rapport qui me sera remis sous peu», a-t-il indiqué.

L'enquête interne doit établir si des failles dans la surveillance ont pu favoriser l'évasion du groupe.

«Des changements ont été apportés à la cantine et les prisonniers ne pourront plus s'y

enfermer», a assuré le Solliciteur général.

Les criminels, on s'en souvient, étaient passés par la cantine, où se trouvait une première trappe, donnant accès aux voies d'égoûts.

Louvoyant devant les questions, M. Kelleher n'a pas voulu dire si les gardiens pourront dorénavant effectuer des visites surprises à la cantine.

C'était la première fois que M. Kelleher visitait un pénitencier depuis sa nomination comme Solliciteur général, au début de juillet.

Cette visite s'inscrit dans une tournée qu'il fait des institutions carcérales du pays, a-t-il expliqué. Elle était prévue depuis quelque temps.

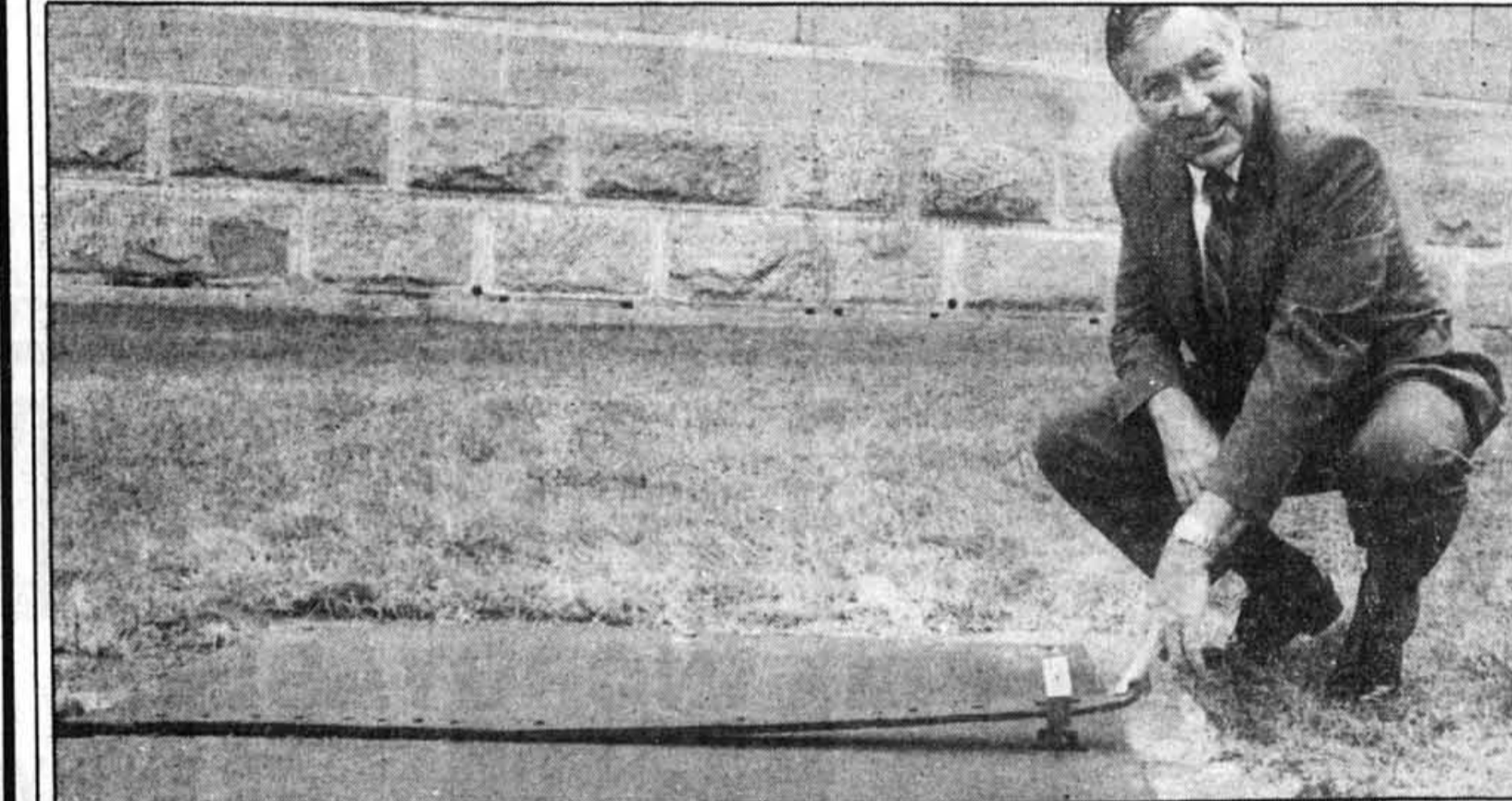
Mais les récents événements l'ont incité à se rendre en premier lieu à Saint-Vincent-de-Paul. Il a tenu à constater de visu comment les cinq prisonniers s'y étaient pris pour se sauver.

Le député conservateur de Duvernay aux Communes, Vincent Della Noce, était visiblement heureux de la visite de M. Kelleher.

«Je lui avais demandé de venir à Saint-Vincent-de-Paul le plus vite possible, question de rassurer un peu la population», a-t-il dit.

«Toutefois, a-t-il insisté, si je ne suis pas d'accord avec le contenu du rapport découlant de l'enquête, je le lui ferai savoir.»

M. Della Noce a par ailleurs promis que le «vieux pen», construit en 1873, sera fermé en 1988. Ce n'est pas la première fois qu'on parle de fermer ce pénitencier vétuste.



Le Solliciteur général James Kelleher, penché sur la lourde trappe, qui ferme le passage souterrain par où les évadés sont sortis des murs de la forteresse de Saint-Vincent-de-Paul. Le passage a été bouché avec du béton armé, depuis l'évasion.

photo René Picard, LA PRESSE

Qualité des eaux: Lincoln promet de sévir

■ QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Environnement Clifford Lincoln recourra aux ordonnances s'il le faut pour forcer les propriétaires de plages municipales ou privées à contrôler la qualité de leurs eaux de baignade.

Une enquête réalisée par son ministère a établi que dans 40 p. cent des cas, c'est-à-dire 180 plages sur un total de 446, les propriétaires avaient jusqu'à maintenant refusé de procéder à cet examen comme le leur ordonne pourtant la loi.

Les cas les plus critiques sont ceux de 25 plages où les analyses faites l'an dernier avaient révélé des qualités d'eau dite médiocre (cotée «C») ou de qualité polluée (cotée «D»).

Dix-sept de ces 25 plages de qualité douteuse se situent dans la région administrative de Montréal.

Dans ces plans d'eau, des prélèvements devront donc être faits dans les meilleurs délais, à la suite de quoi le ministre Lincoln a fait savoir qu'il prendra les dispositions voulues auprès des municipalités pour faire fermer éventuellement ces plages.

Le ministre Lincoln a déclaré qu'il n'était pas question que son ministère reprenne cette responsabilité du contrôle de la qualité des eaux de baignade, du moins pour le moment. Il préfère attendre au mois de septembre, une fois qu'il aura fait une évaluation complète de la situation.

MÊME SI DES EXPERTS DOUTENT DE SA SALUBRITÉ Réouverture de la plage d'Oka

■ S'appuyant sur de nouvelles analyses de l'eau indiquant que celle-ci est maintenant très propre, les dirigeants de la plage du parc Paul-Sauvé à Oka ont rouvert la plage à la baignade en fin d'après-midi hier.

Cependant, deux experts joints par LA PRESSE ont dit douter que l'eau de la plage ait pu se dépolluer en si peu de temps.

ANDRÉ PRATTE

Le directeur-adjoint du parc M. Florent Gaudreau a fait savoir hier que des échantillons d'eau prélevés lundi, aucun ne contenait plus que la norme fixée par le ministère de l'Environnement (200 coliformes fécaux par 100 millilitres). De plus, la moyenne géométrique des échantillons était excellente, à seulement 5 coliformes fécaux par 100 millilitres.

En d'autres termes, pour employer les mots de M. Gaudreau, «c'est quasiment de l'eau de piscine».

Mais un chimiste de la firme spécialisée Sodexen de Laval, M. Marcel Soucy, a déclaré à LA PRESSE: «Je ne pense pas qu'en quelque jours, l'eau ait pu passer de très polluée à très bonne».

«Je ne recommanderais pas la baignade, malgré ces résultats» a dit pour sa part le microbiologiste Yves Roy, de la société Eco-Recherches de Pointe-Claire.

M. Roy a prélevé dimanche matin, pour le compte de LA PRESSE, quatre échantillons

d'eau le long de la plage. Dans chacun de ces échantillons, la concentration de coliformes était très élevée: 16000, 27000, 440 et 880.

Le microbiologiste voit mal comment le nombre de coliformes aurait pu baisser à ce point en une journée et demi. Il estime que de nombreux coliformes sont probablement toujours présents au fond de l'eau, et remonteront à la surface dès que les baigneurs remettront les pieds dans l'eau.

Il faut dire que des prélèvements faits vendredi et samedi, toujours pour le compte de LA PRESSE, indiquaient un degré de pollution beaucoup moins élevé. Il semble donc que le degré de pollution varie beaucoup d'une journée à l'autre, selon les conditions climatiques et autres. La question est de savoir à quel point ces variations peuvent être importantes.

Les autorités avaient décidé d'interdire la baignade à la plage mercredi dernier, après que la firme Sodexen eut décelé plus de 400 coliformes fécaux dans près de 20 p. cent des échantillons prélevés deux jours plus tôt.

Depuis le début de l'été, Sodexen était chargée par le parc de vérifier régulièrement la qualité des eaux de la plage.

De nouvelles analyses faites jeudi soir par les experts de cette firme indiquaient que l'eau restait très polluée, plusieurs échantillons dépassant 1 000 coliformes par 100 millilitres.

Ce n'est pas à Sodexen que le

parc a confié les plus récentes analyses. C'est une autre firme privée, Aménatech, qui s'en est chargée.

Le directeur-adjoint du parc a expliqué que la semaine dernière, seuls les tests faits par Sodexen indiquaient que l'eau était trop polluée pour la baignade. Des tests faits par l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE) et par Aménatech indiquaient un degré de pollution acceptable.

M. Soucy, de Sodexen, ne semblait pas très heureux d'apprendre que les autorités du parc avaient fait appel à une autre maison que la sienne.

«Nous faisons nos prélèvements et nos analyses selon les normes du ministère de l'Environnement. Nous sommes accrédités par le ministère pour faire ce travail. Nous faisons un travail de qualité.»

Chez Aménatech, aucun responsable n'était disponible pour expliquer les résultats obtenus hier.

Quant à M. Gaudreau, il a souligné qu'on a augmenté la semaine dernière la quantité de chlore introduite dans les eaux rejetées par l'usine d'épuration du parc Paul-Sauvé, située à quelques centaines de mètres de la plage. Une récente étude a démontré que cette usine fonctionnait mal et rejette vers la plage des quantités énormes d'eaux d'égoûts mal traitées. La chloration permet de désinfecter, au moins en partie, les eaux que

l'usine ne parvient pas à dépolluer.

On peut donc se baigner ce matin à la plage d'Oka. Les autorités du parc n'ont pas l'intention de faire faire de nouvelles analyses avant lundi prochain, à moins qu'une vague de chaleur ne survienne, ce qui provoquerait sans doute une forte augmentation du nombre de baigneurs...et de bactéries.



Interdite, pas interdite, ça dépend des jours.

Les véhicules tout-terrain sont plus dangereux qu'on ne le croit

Ils allèchent avec leur allure de plaisance comme du prêt-à-rouler sans danger. Mais le nombre des éclopés des véhicules motorisés tout-terrain — les VTT à trois ou à quatre roues — montre l'envers de l'image: trois morts parmi les 624 victimes d'accidents survenus entre mai et novembre 1985.

NICOLE BEAUCHAMP

Et ce décompte québécois n'est pas exhaustif. « Les tri-motos qui envahissent le marché présentent une image de sécurité. Tout comme les quadri-motos, elles comportent pourtant un risque caché. Il faut en informer les gens », déclare M. André Delisle, conseiller en recherche au département de santé communautaire (DSC) de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme.

Celui-ci a piloté une étude sur les accidents de VTT, recherche qu'a subventionnée la Régie de l'Assurance-Automobile du Québec. Le rapport final va bientôt parvenir aux principaux intéressés, dont le ministre des Transports, la RAAQ et la Régie de la sécurité dans les sports.

Durant les sept mois de l'année dernière, l'équipe du DSC de Saint-Jérôme a ainsi recensé les accidentés des tri et quadri-motos qui ont défilé dans les services d'urgence de 10 hôpitaux situés à différents endroits de la province: Saint-Jérôme, Saint-Eustache, Sainte-Agathe, Lachu-

te, Roberval, Chicoutimi, Lafleche (en Haute-Mauricie), Rimouski et Rouyn-Noranda.

Elle a aussi épluché les dossiers médicaux des 624 victimes. En outre, 526 d'entre elles ont répondu au questionnaire portant sur les circonstances de l'accident.

Bilan général? Un homme de 32 ans et deux enfants — passagers ceux-là — âgés de 2 ans et de 4 ans ont perdu la vie. Si les accidents de VTT ont causé des blessures pour la plupart sans gravité (contusions, lacérations, entorses etc.), en revanche plus de tiers des 1 100 blessures subies se sont avérées importantes et sévères (ex. fractures, traumatismes internes telle une commotion cérébrale). Elles ont nécessité l'hospitalisation d'une victime sur 10 (soit 65) pour une durée moyenne de huit jours.

Un profil des éclopés de ces engins trapus, qui ressemblent à des mini-tracteurs à guidons ou à des mini-jeeps, se dégage de l'enquête. Pas loin de la moitié des conducteurs blessés, en grande majorité masculins, avaient moins de 20 ans. 92 d'entre eux avaient même moins de 15 ans. Un conducteur sur dix ou presque (9 p. cent) avait auparavant ingurgité de l'alcool, un médicament ou une drogue.

Fi donc des règles élémentaires de conduite et de sécurité que dicte le bon sens! Les con-

ducteurs se retrouvaient parmi les victimes dans 78 p. cent des cas, et les passagers dans une proportion de 21 p. cent même si les VTT sont conçus pour une seule personne. De surcroît, près de la moitié des blessés ont enfourché les montures mécaniques sans mettre un casque protecteur. Malgré l'interdiction, 19 p. cent des conducteurs circulaient sur une voie publique.

Pas étonnant que 63 p. cent se soient amochés la tête et le visage. Une fois sur quatre, les lésions corporelles ont consisté en fractures depuis le crâne jusqu'aux pieds. Tout un cortège de nez cassés, de bras et jambes plâtrés.

N'accusez pas trop vite l'intrépidité des jeunes, friands de vitesse ou de rodéos dans les « pits » de sable. L'inexpérience de la conduite de ces engins nouvelle vogue se conjugue à d'autres facteurs. La majorité des accidentés (71 p. cent) roulaient à 20 kmh et moins plutôt qu'ils n'avaient poussé le moteur à fond les manettes.

Un conducteur sur 10 grimpa sur une tri-moto ou une quadri-moto pour la première fois. Plus du tiers, initiés ou non à cette conduite, avaient emprunté un sentier ou un chemin boisé. Beaucoup (43 p. cent) ont capoté et basculé par en arrière avec leur engin dans une pente ou un courbe. Le quart ont buté contre un obstacle fixe (souche, un billot, roche etc.).



Les véhicules motorisés tout-terrain connaissent une vogue certaine, mais ils font suffisamment d'éclopés pour que l'on débâte de sécurité.

Québec va-t-il réglementer les VTT?

Les VTT ou véhicules motorisés tout-terrain, à trois ou à quatre roues, faisaient déjà pester les motoneigistes et les agriculteurs. Voilà que les acci-

NICOLE BEAUCHAMP

idents et les dommages à l'environnement qu'ils causent, allument un débat: Québec va-t-il réglementer les VTT à l'occasion de l'éventuelle refonte du Code de la route?

Au printemps dernier, la Régie de l'assurance-automobile du Québec a réuni autour d'une table de travail une trentaine d'interlocuteurs concernés par la question: des représentants

de divers ministères, de la Régie de la sécurité dans les sports, de la Ligue de sécurité, des fabricants et concessionnaires de VTT, de l'Union des producteurs agricoles etc.

Étalées sur plusieurs mois au cours de l'année 85-86, les audiences publiques de la Consumer Products Safety Commission aux États-Unis a déjà examiné les problèmes de sécurité des VTT sous toutes ses coutures. La commission américaine a préconisé le retrait du marché des tri-motos et le dédommagement subséquent de leurs propriétaires par les firmes de fabricants. On polémique à ce sujet.

Lors de la rencontre tenue à la RAAQ, les discussions ont notamment tourné autour de l'apropos de définir les VTT, de les soumettre à une immatriculation puisqu'on ignore le parc des véhicules sur le marché, de fixer un âge minimum pour les utilisateurs et d'exiger un permis de conduire, de rendre obligatoire le port d'un casque protecteur.

Tiraillements bien sûr entre les représentants de l'industrie et ceux favorables à une réglementation pour discipliner un tant soit peu les adeptes de ce loisir. La recherche réalisée par le département de santé communautaire de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme prêche évidem-

ment en faveur de mesures de sécurité, en ce moment totalement absentes.

En attendant, la Régie de la Sécurité dans les sports répertorie les municipalités qui se sont dotées de règlements pour contrôler ou interdire l'utilisation des VTT sur leur territoire. « Les municipalités sont souvent propriétaires de terrains où les ferents des VTT vont se ballader. En raison de leurs responsabilités civiles, elles essaient de se prémunir contre d'éventuelles poursuites », d'affirmer Mme Ghislaine Morais de la RSSQ. Bon nombre de citoyens se plaignent en outre des pétarades assourdissantes des engins dans les zones résidentielles.

Un serpent de deux mètres dans sa toilette

BALE, Suisse (AP) — Une femme demeurant dans un appartement de la périphérie de Bâle a dû connaître la frayeur de sa vie samedi, en entrant dans sa salle de bain: surprise de taille, réellement, elle a découvert un serpent de deux mètres de long lové dans la cuvette des WC, a-t-on appris hier auprès de la police cantonale bâloise.

L'infortunée a tout de suite appelé la police, qui a dépêché sur place un spécialiste en herpétologie. À son arrivée sur les lieux, celui-ci a remarqué que le

reptile remplissait toute la cuvette des WC.

Il a précautionneusement saisi le serpent — un anaconda jaune — pour le déposer en un lieu plus sûr.

L'enquête a permis d'établir que le serpent appartenait à un homme domicilié à l'étage du dessus. À défaut de terrarium, ce dernier avait installé l'anaconda dans sa baignoire.

Le reptile se sera introduit dans la cuvette des WC et aura gagné la salle de bain de la voisine du dessous en empruntant les canalisations, estime la police.

UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC

OH! WOW! UN PICK-UP JEEP COMANCHE

À UN PRIX INCROYABLE!!!

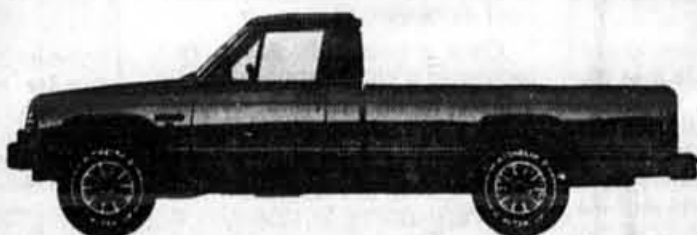
SEUL UN
Jeep
EST UN
Jeep

15 EN INVENTAIRE
CHOIX DE COULEURS

PREMIERS ARRIVÉS
PREMIERS SERVIS



PRIX EN MAGASIN SEULEMENT



*Nous n'osons mentionner le PRIX dans cette annonce la compétition serait furieuse

UN QUARTIER CHIC...

Le Cartier

AMC | Jeep | RENAULT

10300,
boul. Pie IX
Montréal-Nord
323-4330

UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC • UN QUARTIER CHIC

PRÊTS

commerciaux seulement
sans nantissement.
Rapid Finance Co. Ltd.
342-4488

POUR SEPTEMBRE 1988

Transport Canada propose des phares toujours allumés

OTTAWA (PC) — Transport Canada propose que, à compter du 1er septembre 1988, toutes les automobiles soient équipées d'un dispositif qui maintiendrait les phares allumés en tout temps, que ce soit le jour ou le soir, pendant que le véhicule est en marche.

Tous les modèles 1989 comporteraient un interrupteur relié au contact. Les phares s'allumeraient avec la mise en marche du moteur.

Ce projet fait l'objet d'un amendement à la Loi sur le transport par véhicule à moteur, publié dans la Gazette officielle du 12 juillet dernier.

Transport Canada recevra les commentaires du public et de l'industrie jusqu'à la mi-octobre, après quoi la décision relèvera du ministre des Transports, M. John Crosbie.

M. Victor Barbeau, sous-ministre adjoint, a indiqué que ce sont les manufacturiers qui devront décider de la meilleure façon d'installer ce dispositif de manière à répondre aux attentes du ministère.

L'opération a pour but de rendre les automobiles plus visibles pour les piétons et les autres conducteurs. Selon le ministère, la conduite avec phares allumés, le jour, pourrait sauver 120 vies par année et éliminer 11 000 blessures, tout en épargnant \$200 millions en frais médicaux et hospitaliers. Il en coûterait entre \$10 et \$20 par automobile.

En 1985, une étude américaine impliquant 2 000 véhicules a permis de constater que de tels inter-

rupteurs diminuaient le nombre d'accidents de sept p. cent. D'autres études du même genre ont également été menées en Norvège, où toutes les automobiles vendues depuis le 1er janvier 1985 sont équipées d'un interrupteur automatique, ainsi qu'en Suède et en Finlande, où tous les conducteurs doivent conduire avec leurs phares allumés en tout temps.

Les automobiles construites avant 1989 ne seront pas touchées par ce projet, mais M. Barbeau prévoit que les conducteurs de ces voitures commenceront à utiliser leurs phares le jour, en voyant les autres conducteurs le faire.

À son avis les gouvernements provinciaux, dont relève la réglementation en matière de conduite, rendront obligatoire l'utilisation des phares le jour, d'ici 1993.

L'Association canadienne des automobilistes, qui fait pression depuis longtemps pour l'adoption d'une telle mesure, a bien accueilli la proposition du ministère.

Du côté des manufacturiers d'automobiles, le président de l'Association des manufacturiers, M. Norm Clark, a laissé entendre que le gouvernement devra persuader l'industrie de la nécessité de ce dispositif. Il a soutenu que cela compliquerait la tâche des manufacturiers, qui se verraient obligés d'ajouter aux autos canadiennes un nouvel article, quand celui-ci n'est pas obligatoire sur les autos américaines.

Tous les **mercredis** nous accordons **10%** d'escompte aux personnes de **l'Âge d'or** (65 ans et plus)

RENAUD BRAY
5219, Côte-des-Neiges — 342-1515



Gérard LeBlanc

Une moitié de montagne à préserver

Ma belle-soeur, Françoise, se spécialise dans le rappel des évidences. À ceux qui s'étonnent de voir son petit perturber la vie des grands, elle dira : « C'est un bébé, ça ! ». Aux autres qui s'inquiètent de l'heure tardive, elle lancera : « Un party c'est un party. »

La langue française attribue, à tort d'ailleurs, au maréchal La Palice le championnat des évidences. À la mort du brave commandant, ses soldats composèrent une chanson où l'on trouvait ces vers : « Un quart d'heure avant sa mort, il vivait encore... ».

On en est ainsi venu à parler d'une « lapalissade » pour désigner une affirmation dont l'évidence saute aux yeux. Et un finaud a ajouté que le monde se mourait d'oublier les vérités de La Palice.

On aimerait souvent voir Françoise et les soldats de La Palice tout près de nos leaders politiques montréalais. Pour leur dire, par exemple, que le Saint-Laurent c'est un fleuve, le Mont-Royal une montagne et Montréal une île.

Vendredi, le nouveau chef du Parti civique, Claude Dupras, s'est engagé solennellement à s'opposer à toute nouvelle construction sur le Mont-Royal.

En apprenant cela, Peter Howlett, président de la coalition « Les amis de la montagne », a eu deux réactions : une première de joie devant cet engagement, et, une deuxième d'étonnement devant le temps qu'il a fallu avant qu'un homme politique se rende enfin à l'évidence.

L'évidence ici c'est qu'il n'y a qu'une seule montagne dans l'île de Montréal et que la métropole québécoise est une des rares villes nord-américaines à posséder un tel atout naturel.

Au récent Sommet économique de Montréal, tous les intervenants, du Board of Trade à la CSN, semblaient enfin prêts à reconnaître cette évidence. Le maire Drapeau dira sans doute bientôt qu'il était toujours de cet avis, même si son silence complice a toujours indiqué le contraire.

Finalement, l'engagement de M. Dupras permet tout simplement de le dissocier du maire Drapeau et de l'associer à la majorité, qui prend de plus en plus des airs d'unanimité pour le respect de la montagne. Quand il reviendra de vacances, Jean Doré se rangera sans doute lui aussi du côté des électeurs.

Une deuxième évidence mérite aussi un rappel. On parle de la montagne comme s'il s'agissait d'un territoire vierge, alors qu'elle porte, depuis longtemps, les traces de l'envahisseur. Ce n'est pas d'une montagne, mais bien d'une moitié ou d'un tiers de montagne à protéger, dont il faut parler.

L'université McGill au sud, l'université de Montréal au nord, l'Oratoire, la voie Camilien-Houde, le QG des incendies, le Musée de la chasse, les hôpitaux (Royal Victoria, General et Shriener), le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et, bien sûr, les plus riches demeures de Montréal. N'y a-t-il pas deux villes sur l'île qui ont même emprunté le nom de la montagne : Mont-Royal et Westmount.

Telle qu'elle est actuellement, la montagne constitue un excellent résumé de l'histoire respective des marchands anglais et des ouvriers français de Montréal. Pendant que les premiers érigeaient leurs châteaux à flanc de montagne pour mieux voir le fleuve, les seconds se contentaient de la croix, de la voie Camilien-Houde, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et de l'Oratoire Saint-Joseph. Quoi de plus francophone et de plus catholique : la croix sur le premier sommet, le cimetière sur le deuxième et l'oratoire sur le troisième.

C'est d'ailleurs le flanc est de la Montagne, où tout l'est de la métropole apparaît comme un long village entourant le stade olympique, qui reste le mieux préservé.

Un petit tuyau à nos compatriotes francophones qui voudraient, à leur tour, laisser leur marque sur la montagne. Au 1245 Redpath Crescent, il y a une affiche de Royal LePage indiquant la mise en vente d'un merveilleux domaine de 36 000 pieds carrés.

La courtière, Mme Rita Conn, ne parle ni ne comprend le français, mais elle accepterait sans doute un client de l'autre langue. En anglais, elle indique que la propriété est offerte pour la modique somme de \$2,2 millions. Pour donner plus de poids à votre investissement, sachez que la demeure principale requiert d'importantes rénovations (des déboursés d'environ \$750 000, selon Mme Conn) et que vous paierez chaque année \$15 000 de taxes à la ville de Montréal.

Ce n'est pas une tour, ni un centre de ski, mais un modeste départ pour nos millionnaires en mal de monuments ou de placements prometteurs.

Si j'ai refait mon tour de montagne, c'est la faute d'Isabelle Paré, une de nos huit stagiaires, qui signait, hier matin, à la page A7 de LA PRESSE, un excellent article sur la montagne. J'y ai appris une foule de choses, y compris le fait que la conception du parc Mont-Royal avait été confiée, en 1874, à Frederick Olmstead, le créateur du célèbre Central Park de New York.

J'y ai aussi retrouvé les qualités d'écriture et de reportage que je rencontre souvent, depuis la mi-mai, sous la signature de ces huit apprentis journalistes. Mes collègues, Paul Longpré, le directeur du stage, et Gilles Normand, tuteur du groupe pendant leur séjour de douze semaines à LA PRESSE, sont tous deux fort impressionnés de la compétence et de l'enthousiasme de leurs protégés. Il faut dire qu'ils ont été choisis, à la suite de tests élaborés, parmi 165 candidats. La crème de la relève, quoi!

Par le passé, j'ai assez souvent critiqué mes boss que je peux me permettre, aujourd'hui, de souligner le mérite de la direction de l'information de mon journal de tenir chaque été un stage aussi bien encadré.

Hélas, cette relève ne fait pas partie, comme nous, de la génération gâtée du « baby boom » qui avait l'embaras du choix des emplois. Hélas, Isabelle, Bruno, Danielle, Suzanne, Caroline, Nicole, François et René nous quitteront la semaine prochaine. Ils pourront, au moins, afficher, dans leur curriculum vitae, 12 semaines d'expérience dans un quotidien, un ajout de taille dans un marché du travail fermé à double tour.

Un petit mot enfin de René Landry, mon préféré parmi ces stagiaires. Je pourrais vous donner toutes sortes de bonnes raisons objectives pour ce petit traitement de faveur.

De toute façon, les sceptiques ne manqueront pas de faire l'association LeBlanc-Landry. Et oui, René aussi est Acadien. Un vrai de vrai, lui, car il retourne à l'université de Moncton terminer, cette année, son baccalauréat en information-communication. Il y dirige également « Le Front », le journal étudiant de l'université acadienne.

Cet été, à LA PRESSE, René était boursier du gouvernement du Québec. Dommage qu'il ne puisse rester. À deux nous trouverions sans doute les moyens de vous parler plus souvent des centaines de milliers de descendants d'Acadiens dans la région de Montréal. On devrait au moins pouvoir vous dire où fêter la Fête nationale du 15 août à Montréal cet été.

Parlant des Acadiens, non seulement ils n'ont pas de pays mais même pas de province à eux. Ils ne peuvent donc, comme nous, écrire « Je me souviens » sur les plaques d'immatriculation de leurs voitures.

Et pourtant, il y a un certain 1755, année d'un grand dérangement ou d'un grand voyage organisé dans l'Atlantique, que les Acadiens ne veulent pas oublier. La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a trouvé la solution en obtenant le numéro téléphonique 421-1755. La nécessité est souvent mère de l'ingéniosité!

VENTE
de sièges pour
VANCOUVER

VOL ALLER-RETOUR

299\$
PLUS TAXE D'AÉROPORT

TARIF JAMAIS VU EN PLEIN ÉTÉ

VOLS DIRECTS

CETTE OFFRE EST VALABLE POUR LES DÉPARTS DU 31 JUILLET AU 5 SEPTEMBRE

LES RÉSERVATIONS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES AVANT LE 6 AOÛT

NOMBRE LIMITÉ DE PLACES

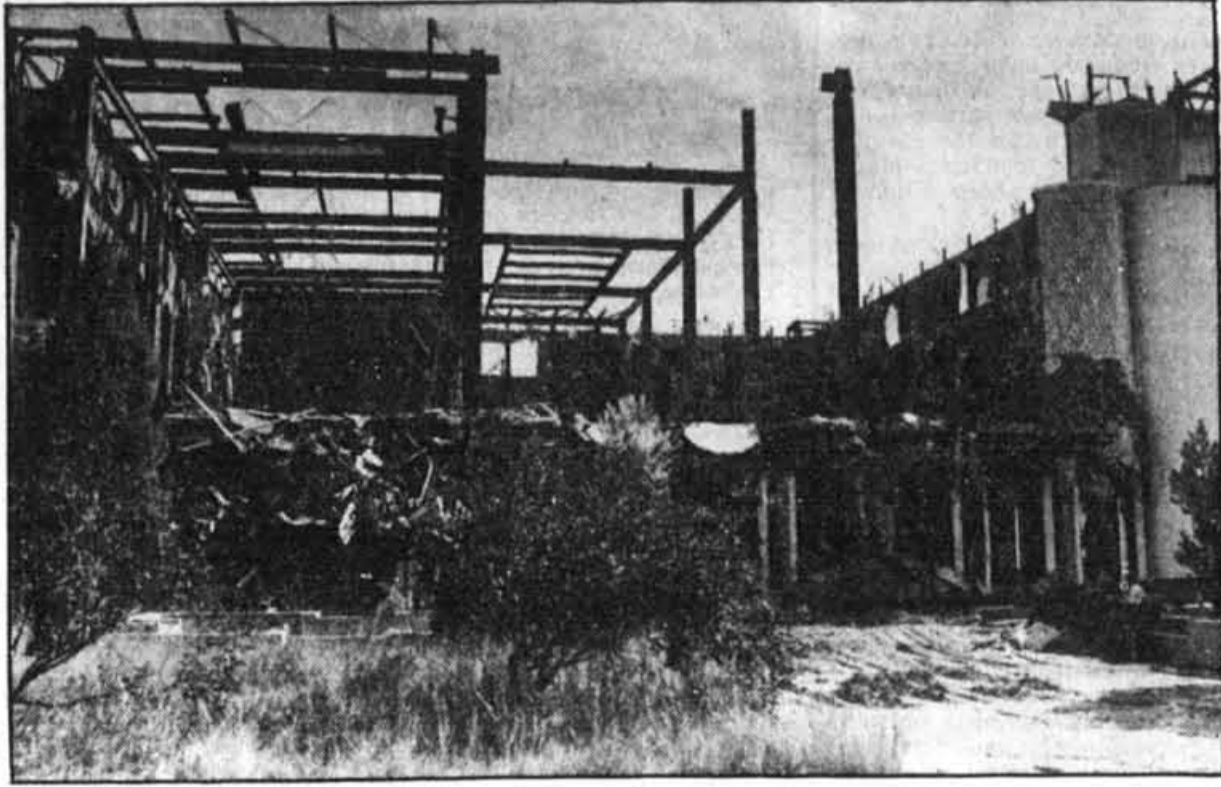
Le voyageur **OFFICIEL** de EXPO 86

les Ailes de l'Ouest

Pour réservations et informations, consultez votre agent de voyages.

Transporteur utilisé: Nationair

Même Sauvons Montréal ne voit pas ce qu'on aurait pu faire des pavillons



Du pavillon de l'Iran, l'un des joyaux d'Expo 67, il ne reste qu'une armature squelettique ravagée par les démolisseurs. Et la majorité des autres pavillons existant encore sont dans un état qui n'est guère plus reluisant.

photo Jean Yves Létourneau LA PRESSE

■ La présidente de Sauvons Montréal, organisme chargé de la protection du patrimoine, a accueilli avec « un peu de tristesse » l'intention de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC), de démolir tous les pavillons de l'île Sainte-Hélène, ces vestiges d'Expo 67.

GEORGES LAMON

« Certes, je ne vois pas l'utilisation qu'on aurait pu leur donner, vu leur architecture fantaisiste », a précisé à LA PRESSE Mme Cécile Grenier. Et puis il faut aussi tenir compte du fait que le temps a fait ses ravages. Evidemment, on aurait pu rêver de les conserver car ça fait partie de notre histoire, mais dans la réalité on n'a pas d'idée pour savoir quoi en faire. C'est plutôt de l'histoire que du patrimoine. »

D'autres dossiers plus importants

Mme Grenier estime qu'à Montréal il y a des choses beaucoup plus importantes et dont on ne se préoccupe pas à préserver. Elle a insisté sur le fait que beaucoup de dossiers sérieux sont entre les mains de l'organisme dont l'église grecque de la Sainte-Trinité, située à l'angle des rues Sherbrooke et Saint-Laurent, qui avait été endommagée sérieusement par un incendie.

« Il y avait certes des structures très intéressantes dans l'ensemble de ces pavillons, a-t-elle encore fait remarquer, entre autres les pavillons thématiques. » De son côté, le vice-président d'Héritage Montréal, a dit regretter qu'on apprenne une telle situation par l'entremise des journaux.

« Dans l'état actuel de détérioration où se trouvent ces pavillons, il me semble qu'on n'avait guère le choix », a commenté M. Bruce McNiven, tout en admettant n'avoir pas tellement suivi le dossier de Terre des Hommes. « De toute manière, ils n'avaient aucune valeur à long terme. » Néanmoins, M. McNiven s'est dit heureux qu'on ait songé à conserver la biosphère, symbole d'Expo 67.

Héritage Montréal est une fondation qui s'intéresse au patrimoine et élabore des études de fond sur l'aménagement à Montréal et sur la protection du patrimoine dans son utilisation.

Il n'a pas été possible d'obtenir des réactions à ce sujet, de M. Jean Doré, chef du RCM, celui-ci étant en vacances.

Au cours d'une visite de LA PRESSE sur les lieux mêmes de l'emplacement, celui-ci offrait un spectacle de désolation : vitres fracassées, portes éventrées ou arrachées, salles de toilette saccagées, pavillons incendiés ou ouverts aux quatre vents. Partout la végétation, laissée à elle-même depuis la fermeture en 81 de cette partie de Terre des Hommes, avait repris ses droits immémoriaux, envahissant petit à petit les allées d'asphalte qu'avaient empruntées des millions de visiteurs.

Bon nombre de pavillons présentaient leur silhouette squelettique comme dans une sorte de dernier défi au temps et à l'homme. Le silence — à l'exception des machines des rares démolisseurs à l'oeuvre — avait remplacé les clameurs des années de gloire d'Expo 67 et de Terre des Hommes. Le rêve d'un homme s'était figé dans le sol, transformé en vestiges.

Cette section des pavillons donnait l'impression d'une ville où, à la suite d'un étrange phénomène, la vie et le temps s'étaient brusquement arrêtés sur un rêve inachevé...

La décision de Dupras de protéger le Mont-Royal en satisfait plusieurs

■ Les divers regroupements de citoyens qui s'opposent à ce qu'une tour touristique, un complexe sportif universitaire et six pistes de ski alpin grugent des hectares sur les verts terrains du Mont-Royal se disent heureux de la prise de position qu'a adoptée Claude Dupras dans le controversé dossier du développement de cet espace de plein air.

BRIGITTE GAUVREAU ET GÉRALD LEBLANC

Mais le fait que le candidat à la mairie du Parti civique se soit engagé, vendredi dernier, à ce qu'aucun mètre carré de construction nouvelle ne soit bâti sur la montagne ne suffit pas à apaiser toutes les craintes de ces regroupements.

Les porte-parole de Héritage Montréal et de Sauvons Montréal, deux groupes qui ont uni leur force pour réclamer que le Mont-Royal soit désigné arrondissement naturel, estiment que les déclarations de M. Dupras vont dans le sens de leurs demandes. « Mais reste maintenant à voir si la préoccupation que manifeste le candidat du Parti civique à l'égard de la montagne se traduira par des mesures concrètes dans son programme électoral », s'inquiète Cécile Grenier, présidente de Sauvons Montréal.

Dans ce dossier, il n'y a pas que la question du développement de la montagne qui soulève des craintes, mais aussi celle de son aménagement. « Il faut aussi voir à l'entretien du Mont-Royal, à son équilibre écologique, à ce que les constructions environnantes n'obstruent pas la vue qu'en ont les Montréalais », rappelle Cécile Grenier.

Peter Howlett, président des Amis de la Montagne, une coalition de citoyens qui a fait imprimer macarons et affiches pour protester contre l'érection de la tour touristique, a, pour sa part, souligné à LA PRESSE que M. Dupras était le premier homme politique, de tout pallier de gouvernement, à s'être engagé publiquement à protéger la montagne.

Mais le moratoire que promet Claude Dupras en vue d'interdire toute construction, pour dix ans, sur le Mont-Royal, ne le satisfait pas pleinement : « C'est une interdiction générale, universelle, qui doit être décriée pour sauver la montagne de toute nouvelle intrusion », soutient-il.

Au Centre de la montagne, le centre d'interprétation de la nature du Mont-Royal, on est du même avis : « Le fait de désigner un territoire de plein air sous l'appellation de parc devrait être un moratoire en soi », estime Tommy Berryman, coordonnateur du Centre.

« La montagne est lourdement détériorée en plusieurs endroits, a-t-il ajouté. L'heure ne devrait pas être aux méga-projets, mais plutôt aux simples travaux qui permettraient au Mont-Royal de se refaire une véritable beauté. »

Du côté des promoteurs impliqués dans les projets de tour touristique, centre sportif et pistes de ski, il n'a été possible, hier, de joindre que la firme d'ingénieurs SNC, promoteurs de la tour. Jacques Lefebvre, porte-parole du groupe, n'a émis qu'un seul commentaire : « Dommage que M. Dupras ait choisi de parler avant de connaître la nature précise du projet, qui ne sera dévoilé qu'à la mi-août. »

LA PYRAMIDE
SOURCE D'ÉNERGIE
MORAL - PHYSIQUE
FAVORISE L'AUTO-GUÉRISON
AVANT TOUT - FAITES-EN L'EXPÉRIENCE
Ouvert de 9h00 à 21h00 tous les jours
Droit d'entrée: \$20.00 - Tél. 798-2100
De Montréal, route 20, sortie 145 est
De Québec, sortie 143 ouest

4 JOURS SEULEMENT!

VOICI UNE NOUVELLE QUI FAIT LA MANCHETTE!

OPTEZ POUR UN BIDON DE TEINTURE OU DE

PEINTURE MAT AU LATEX DE CETTE PAGE

999

4 litres



Offre de lancement! Rabais 19\$ sur peinture d'intérieur 'Couleurs classiques' mat au latex. 5 superbes couleurs qui rehausseront votre intérieur. Garantie en 4 points y compris durabilité de 8 ans. Série 13605.

Après le 2 août sera... 28,99\$

Teinture d'extérieur 'Anti-tempête' à l'huile. Pour sceller et finir le bois. 4 litres couvrent jusqu'à 440 pi². Pour surfaces non peintes et non vernies. Sèche en 8 heures. No 22347. Hâtez-vous!

Peinture d'extérieur 'Anti-tempête' mat au latex. Une des plus vendue au Canada! Garantie en 5 points dont durabilité de 6 ans. No 22305.

PEINTURES SEARS RECORD DE VENTES AU CANADA

*D'après un sondage national fait par Dialogue Canada en 1985, plus de 10 millions de consommateurs ont acheté des peintures de marque Sears que des peintures des marques de toute autre compagnie.



LIMITE DE 4 BIDONS PAR CLIENT. DÉSOLÉ, PAS DE GARANTIE-RÉCLAME

LES PEINTURES SEARS DURENT TRÈS, TRÈS LONGTEMPS

Prix en vigueur jusqu'au 2 août 1986, ou jusqu'à épuisement des stocks.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA

LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA

LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Ét.' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, Place Vertu; 335-7770. Brossard, Mail Champlain; 465-1000. Anjou, Galeries d'Anjou; 353-7770. Laval, Carrefour Laval; 682-1200. Copyright Canada 1986, Sears Canada Inc.

AUBAINES-CHOCSA 99¢



PRODUIT DU QUÉBEC

LAITUE ICEBERG PRODUIT DU QUÉBEC CANADA N° 1 GROSSEUR 18

3/99¢



BOISSONS GAZEUSES STEINBERG AU CHOIX BOUT. CONS. DE 750 mL PLUS DEP.

3/99¢



BOEUF HACHÉ ORDINAIRE (PROVENANT DE PARTIES FRAÎCHES et/ou SURGELÉES)

99¢

COUPON ÉCONOMISEZ

50¢

TARTE AUX POMMES STEINBERG
NATURE ou À LA CANNELLE - 170g
Valeur au comptoir: 1/20¢
Un coupon par article.
En vigueur jusqu'au 2 août 1986.
STEINBERG INC. 2267221

99¢ AVEC COUPON
149¢ SANS COUPON



POULET CATÉGORIE CANADA "A" SURGELÉ 1 à 2 kg

99¢ / lb
218¢ / kg

COUPON ÉCONOMISEZ

50¢

PRÉPARATION DE FROMAGE FONDU - STEINBERG
14 TRANCHES ORDINAIRE ou 24 TRANCHES MINCES ou LÉGER - 24 TRANCHES - 500g
Valeur au comptoir: 1/20¢
Un coupon par article.
En vigueur jusqu'au 2 août 1986.
STEINBERG INC. 2267389

199¢ AVEC COUPON
249¢ SANS COUPON

COUPON ÉCONOMISEZ

200¢

CIGARETTES TOUTES MARQUES FORMATS KING ou ORDINAIRE CARTOUCHE DE 100
Valeur au comptoir: 1/20¢
Un coupon par article.
En vigueur jusqu'au 2 août 1986.
STEINBERG INC. 2267061

1989¢ AVEC COUPON
2189¢ SANS COUPON

NOUVEAU: 240 NUMBER 7

Avis: Santé et Bien-Être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.

ERRATUM

Désolés...
A cause de problèmes d'approvisionnement, LES HARICOTS VERTS ASSAISONNÉS ET LE MAIS EN CRÈME AYLNER - 540 ml, annoncés en page 8 de votre circulaire du 28 juillet au 2 août, ne pourront être offerts en magasin. Nous regrettons ce contretemps.

Les articles annoncés sur cette page sont en réclame aux supermarchés situés dans la ville principale de diffusion de ce journal et sa proche banlieue. Les conditions climatiques peuvent influencer la quantité et la qualité de nos approvisionnements en fruits et légumes. Cependant nous tenons à vous garantir en tout temps le meilleur choix disponible sur le marché. Pas de garantie de prix sur certains articles non alimentaires. Il se peut également que certaines illustrations soient prises à titre indicatif seulement et ne correspondent pas exactement à l'article annoncé. Pas de vente aux marchands. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Le texte prévaut en tout temps. Si un supermarché est à court d'un produit annoncé, veuillez demander un bon de garantie au comptoir d'information.



Prix en vigueur du lundi 28 juillet au samedi 2 août 1986 inclusivement.

LOISIRS D'ÉTÉ

Jean-Paul Charbonneau

Les rendez-vous d'août au Village des arts du Centre de la nature

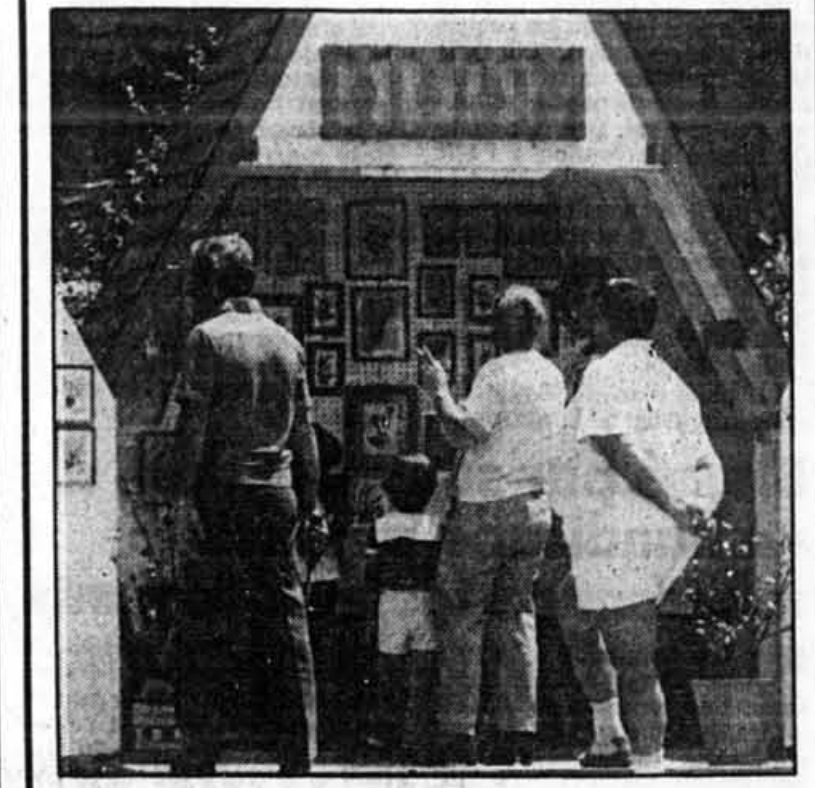
De toute la grande région de Montréal, c'est certainement au Centre de la nature à Laval que ça risque de bouger le plus au cours des prochaines semaines dans le cadre des activités de loisirs organisées par les services municipaux.

Sous le thème: «Les rendez-vous d'août», le Village des arts deviendra du 1er au 24 août un centre d'exposition estival avec des artistes et artisans en arts visuels dans 23 kiosques. Quatre événements particuliers sont à retenir: 1er, 2 et 3, le sous-thème sera *art jeunesse 86*; les 8, 9 et 10, c'est place à *l'art-objet*; les 15, 16 et 17, c'est *figuration plus*; et les 22, 23 et 24 les activités se clôtureront avec *art-rencontre*. Le public pourra visiter les kiosques: les vendredis, de 19 h à 22 h; les samedis de 14 h à 22 h; et les dimanches de 14 h à 22 h.

Parallèlement aux expositions, un programme d'activités *plein air* et *culturel* se tiendra sur le site du Centre de la nature. C'est ainsi que musiciens, chanteurs et danseurs vous donnent rendez-vous sur la scène du Village des arts le vendredi et samedi à 20 h, et le dimanche, à 15 h et à 20 h.

De plus, les membres du camp musical du Centre de la nature donneront des représentations vendredi, samedi et dimanche prochains à 19 h 30.

Toujours dans le domaine de la programmation estivale de Laval, beaucoup de jeunes participants à des camps de jour et à des parcs communautaires seront des différentes activités organisées dans le cadre des finales régionales des Jeux du Québec. D'autres se rendront aux glissades d'eau du Mont Laval.



Le Village des arts du Centre de la nature est l'un des endroits à visiter dans la grande région de Montréal.

Soulignons également que les jeunes et leurs aînés peuvent pratiquer gratuitement le tir à l'arc à chaque jour au terrain situé au parc Chopin. Le soir, de 17 h à 22 h, du lundi au vendredi jusqu'au 26 septembre, c'est pour les 17 ans et plus, et dans le jour, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h jusqu'au 22 août, c'est ouvert aux 10 à 16 ans. Le samedi et dimanche, c'est pour tous. Informations, 662-4902 ou 4359.

À Montréal c'est «Fête au village»

Dans quatre régions du Service des sports et loisirs de Montréal des activités spéciales seront organisées dans le cadre du programme «Fête au village».

Dans la région 2, le parc Van Horne, situé au 4900, rue Van Horne, sera le site, dimanche, du *festival multiculturel Côtes des Neiges*. Les festivités débuteront à 10 h pour se terminer à 20 h. Informations, 872-6363.

La population de la région 6 (872-6555) est invitée à participer, aujourd'hui et demain, à toute une gamme d'activités au parc De La Louisiane, angle Beaubien et 35e Avenue. La journée avec spectacle de marionnettes, musique de jazz, jeux collectifs et épiluchette de blé d'Inde débutera à 9h et prendra fin à 22 h.

Par contre dans la région 9 (872-2644), il y aura des journées aquatiques spéciales: aujourd'hui, de 13 h à 21 h, à la piscine Laurier, 5200, rue Brébeuf; et mardi, de 18 h à 22 h, à la piscine Baldwin, 2330 est, rue Rachel.

Le Service des sports et loisirs organise à l'occasion de la clôture du programme la *Grande envolée*, vendredi, deux heures spéciales entre 13 h et 15 h. L'événement se déroulera à l'île de la Visitation, sur le site de la *Grande envolée*.

Ce service rappelle aussi aux amateurs de vélos qu'ils peuvent encore se procurer la brochette en couleur sur les pistes cyclables. On retrouve aussi dans ce dépliant les règles de sécurité que doivent suivre les cyclistes. Il arrive souvent à certains de ne pas faire attention lorsqu'ils traversent une intersection, risquant ainsi de causer des accidents.

De Mascouche à Longueuil via Saint-Luc et Boucherville

À la suite des succès remportés aux trois camps de jour à Mascouche, le Service des loisirs de cette municipalité a décidé d'en offrir un quatrième qui saura plaire aux jeunes de 5 à 14 ans ainsi qu'à leurs parents. Il débutera le 12 août pour se terminer le 22 du même mois. Les inscriptions se feront au Centre communautaire, de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h, du mardi au vendredi. Il faut s'inscrire avant le 6 août.

À Longueuil, la Base de plein offre pour le début du huitième mois de l'année deux activités qui feront le bonheur des citoyens de cette municipalité de la Rive-Sud. Pour les cinéphiles de tout âge, c'est un rendez-vous, à 21 h 30 vendredi au secteur des trois lacs, pour la présentation du film «Trocadéro Bleu Citron». C'est gratuit, il suffit d'apporter sa chaise.

Par contre, du 5 au 19 août, les amateurs d'astronomie peuvent se familiariser avec l'univers astral tout en apprenant le fonctionnement du télescope. Les cours auront lieu les mardis et vendredis de 20 h à 23 h. Pour de plus amples renseignements, le numéro de téléphone de la Base de plein air est 646-8269.

Cette ville offre aussi pour les 13 à 17 ans du camping sauvage. Deux animateurs de la Base de plein air veilleront à la formation du groupe du jeudi 7 août à 12 h au lendemain à 17 h. On peut s'inscrire en se rendant au pavillon entre 9 h et 21 h 20.

À Saint-Luc, municipalité de la région de Saint-Jean, le Service des loisirs offre encore son programme *Néovent*, destiné aux enfants de 6 à 13 ans. De plus, cet été on a créé le programme *sac-ado* pour les 14 à 17 ans. Les adultes n'ont pas été oubliés puisque des sorties aux théâtres d'été sont organisées.

Durant tout le mois d'août, les Îles-des-Boucherville, seront le site d'une brochette d'activités pour tous allant de pièces de théâtre, épiluchettes de blé d'Inde et programme d'animation de cerfs-volants.

Le signal du départ se fera dimanche avec la présentation du spectacle de théâtre de polichinelle, à 15 h, au casse-croute situé à l'île Sainte-Marguerite.

Un patient perd l'usage d'un oeil et tente une poursuite de \$427 500

Un ancien patient de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont qui soutient qu'un traitement au laser lui a coûté l'oeil gauche, a intenté, hier, une poursuite de \$427 500 en dommages contre l'hôpital et son chirurgien-chef, le Dr Jean Dumas.

JOYCE NAPIER

M. Jacques Beaudry, de la rue Hervieux, à Legardeur, soutient dans sa requête qu'à la suite de ces traitements et d'une intervention pratiquée par le Dr Dumas, il a perdu l'usage de son oeil gauche et ne voit plus bien clair de l'oeil droit. Il doit maintenant porter des lunettes spéciales.

M. Beaudry déclare en outre qu'il ne peut plus ni gagner sa vie, ni conduire une voiture, ni même se déplacer tout seul. Il a dû vendre sa maison.

Cette affaire remonte à 1984, alors que M. Beaudry fut envoyé chez le Dr Dumas, à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, à la suite d'un examen des yeux. Le médecin l'informa qu'il souffrait d'une rétinopathie diabétique et que, s'il ne se faisait pas opérer au plus tôt, il deviendrait aveugle dans un mois environ.

M. Beaudry explique dans sa requête qu'il ignorait les risques d'une telle opération, mais qu'il faisait confiance au centre hospitalier. Sans demander un autre avis médical, il décida donc de subir l'intervention à l'oeil gauche.

Ce qu'il ne savait pas alors, dit-il, c'est qu'il ne souffrait que d'une rétinopathie légère et que le traitement aux rayons laser que devait lui faire subir le Dr Dumas, pouvait lui faire perdre l'usage d'un oeil.

Au mois d'août 1984, il fut donc hospitalisé à Maisonneuve-

Rosemont pour y subir son opération. Par la suite, explique-t-il, «ça lui craquait dans la tête». Cela dura plusieurs semaines. Lorsque les «craquements» cessèrent, il ne voyait plus de l'oeil gauche.

Entre-temps, le docteur Dumas devait également opérer dans l'oeil droit du patient pour enlever une cataracte. Il se proposait d'administrer des traitements aux rayons laser à cet oeil.

Plus tard, M. Beaudry, qui ne voyait plus rien de l'oeil gauche et quasiment rien de l'autre oeil, alla rendre visite au Dr Dumas pour savoir pourquoi il avait perdu la vue. Le médecin répondit qu'il l'ignorait.

Le patient décida ensuite d'aller à l'Hôtel-Dieu où on lui administra, au cours des années 1984 et 1985, de très petites doses de rayons laser: 150 coups à la fois, explique-t-il, et non 1444 coups comme l'avait fait le Dr Dumas. Son oeil droit fut sauvé, dit-il, «grâce aux traitements de l'Hôtel-Dieu».

Avant sa rencontre avec le Dr Dumas, le requérant voyait très clair; il n'avait jamais porté de lunettes et conduisait depuis 22 ans. Maintenant, il a perdu son emploi avec la société Les Câbles du Canada où il touchait un salaire annuel net de \$20 000.

Il allègue enfin dans sa requête que le Dr Dumas n'a pas pris les précautions requises avant et pendant l'opération; il a omis d'informer le patient qu'une dose massive de rayons laser pouvait le rendre aveugle.

Quant à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, responsable de ses médecins, il aurait dû, soutient-il, empêcher le médecin d'administrer une telle dose de rayons; il aurait dû aussi l'empêcher de faire confiance à une technique qui était encore à l'état expérimental.

COURS DE CROISIÈRE

Apprenez à naviguer à bord d'un **MIRAGE 35** sur le lac St-Louis, seulement 15 minutes de Montréal.



Stefan Marshall
ÉCOLE DE VOILE
22, av. Coolbreeze Pointe-Claire
697-1543

CESSEZ DE FUMER

UN PROGRAMME:
● Conçu par des spécialistes en santé et en psychologie.
● Donné par des animateurs ex-fumeurs.
● Choisi par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
● Offert en collaboration avec l'Association Pulmonaire du Québec.

PROGRAMME **VIVRE MIEUX SANS FUMER**

Tél.: 454-4665

NOUS COMPRENONS VOS DIFFICULTÉS À CESSER DE FUMER

aban TAPIS PERSANS

POUR LA PLUS BELLE COLLECTION DE VÉRITABLES TAPIS PERSANS QUI SOIT EN AMÉRIQUE DU NORD VENEZ NOUS VOIR car nous sommes le plus important distributeur canadien de tapis persans.

Nous n'importons et ne vendons en gros que d'authentiques tapis de passage, carpettes et tapis persans noués main et fabriqués en Iran.

Chez Alban, nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour vous aider à choisir un vrai tapis persan. Vous vous en rendez compte par vous-même. Notre but est de promouvoir ces superbes oeuvres d'art. Notre solde comprend des tapis réalisés par des tribus nomades, offerts à très bas prix, ainsi que des tapis de diverses teintes et dimensions, qui sauront mettre en valeur votre intérieur.

JUSQU'À **65%** DE RABAIS DU PRIX DE LISTE directement au public



TOUS CES TAPIS SONT DE VRAIS TAPIS PERSANS

SOLDE D'ÉTÉ... JUSQU'À 65% DE RABAIS

MISE DE CÔTÉ... Emmenez votre tapis moyennant un dépôt. Aucuns frais d'intérêt. Sous-tapis gratuit. Livraison gratuite. Échange sans limite de temps. Certificat d'évaluation.

SOLDE 3 JOURS SEULEMENT!

mercredi 30 juillet 11 h-22 h
jeudi 31 juillet 11 h-22 h
vendredi 1er août 11 h-22 h

VICTORIA HALL - WESTMOUNT - 4626, rue Sherbrooke ouest - Montréal 935-8531

DES FAITS: le véritable tapis persan porte le nom de la région d'Iran où il a été confectionné.
DES FAITS: le véritable tapis persan conservera toute sa valeur, c'est le seul.
DES FAITS: un tapis oriental à motif persan coûtera aussi cher sinon plus. Donc, pour le même montant, il est préférable d'investir dans un original.

Blessé par son « bolide », un handicapé poursuit le fabricant de fauteuils roulants

Un handicapé a intenté hier devant la Cour supérieure une poursuite de \$45 000 à titre de dommages contre une société qui fabrique et distribue des fauteuils roulants.

JOYCE NAPIER

Dans sa requête, Jacques Voyer explique qu'il est handicapé depuis plusieurs années et qu'il utilise un fauteuil roulant pour ses déplacements. Voilà un an, il circulait dans un fauteuil roulant motorisé fabriqué et distribué par la société Fortress scientifique du Québec Ltée.

Plus précisément, le 6 août 1985, il se trouvait dans le stationnement du Mail Champlain à Greenfield Park, et il tentait alors de diriger son fauteuil roulant vers l'appareil élévateur de son camion. Fisant marche arrière, il vit un sac accroché à l'arrière de son fauteuil heurter la manette de l'ascenseur qui se souleva de quelques pouces.

M. Voyer bascula et son pouce

resta coincé dans l'anneau de conduite de sa chaise qui démarra à toute allure dans le parc de stationnement. Dans sa course folle, l'appui-bras droit du fauteuil devait céder et M. Voyer fit une chute sur l'asphalte. La femme de M. Voyer, qui avait tout vu, avait tenté en vain de le rattraper.

M. Voyer se fractura le fémur, un os de la cuisse, et séjourna pendant 10 jours à l'hôpital. Il n'a pu se remettre au travail qu'en janvier dernier.

Le requérant réclame maintenant \$45 000 à titre de dommages, dont notamment \$25 000 pour incapacité totale temporaire.

Dans sa requête, il allègue que la société Fortress a conçu et vendu un appareil qui présente des vices cachés. La société avait pourtant l'obligation, lit-on dans le document, de veiller à ce que son appareil ne cause pas d'ennuis à ses passagers qui sont tous des handicapés.

Comtesse italienne arrêtée pour trafic de cocaïne

TURIN (AP) — Une authentique comtesse italienne et 15 autres personnes, dont deux propriétaires de galeries d'art, ont été arrêtées par la police et inculpées hier de trafic et de revende de cocaïne à Turin.

Le substitut du procureur de la République de cette ville du nord de l'Italie, M. Alberto Bernardi, a précisé que le réseau démantelé, qui avait des ramifications jusqu'en Allemagne de l'Ouest, faisait venir la drogue

d'Amérique latine, diluée dans des bouteilles de fausse liqueur péruvienne.

La comtesse Giordiana Arlotta Tarino et les autres membres du réseau revendaient essentiellement la drogue aux membres du «jet-set» italien.

La justice italienne a par ailleurs déposé une demande d'extradition auprès des autorités ouest-allemandes pour un certain Ulrich Gockel.

GOOD YEAR

SOLDE

de radiaux toutes saisons ceinturés d'acier

HÂTEZ-VOUS! LE SOLDE TERMINE LE 2 AOÛT

Performance fiable en toutes saisons

à partir de **56⁹⁵**

P155/80R13 flanc blanc

La bande de roulement de conception spéciale du Arma, le pneu éprouvé de Goodyear, offre traction impeccable toute l'année et roulement doux et confortable.

Notre meilleur radial toutes saisons

à partir de **68⁹⁵**

P155/80R13 flanc noirs

Le Vector est le meilleur radial toutes saisons de Goodyear. Le motif entrecroisé de la bande de roulement évacue la boue, la neige et l'eau sous le pneu en vue d'une traction exceptionnelle toute l'année.

ARRIVA			
P155/80R13	56,95 \$	P185/75R14	77,95 \$
P165/80R13	65,95 \$	P205/75R14	81,95 \$
P175/75R13	74,95 \$	P215/75R14	91,95 \$
P175/80R13	74,95 \$	P205/75R15	87,95 \$
P185/80R13	73,95 \$	P215/75R15	91,95 \$
P175/75R14	72,95 \$	P225/75R15	95,95 \$
P185/75R14	75,95 \$	P235/75R15	99,95 \$

VECTOR			
P155/80R13	68,95 \$	P185/75R14	91,95 \$
P165/80R13	79,95 \$	P205/75R14	96,95 \$
P175/80R13	82,95 \$	P205/75R15	102,95 \$
P185/80R13	85,95 \$	P215/75R15	107,95 \$
P175/75R14	87,95 \$	P225/75R15	111,95 \$
P185/75R14	89,95 \$	P235/75R15	117,95 \$

Radial toutes saisons de prix économique

à partir de **49⁹⁵**

P155/80R13 flanc blanc

Le radial toutes saisons de prix économique de Goodyear est doté d'une nouvelle bande de roulement plus large grâce à sa traction fiable toute l'année et de kilométrage prolongé.

GARANTIE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Notre confiance en la qualité de nos produits nous permet de garantir tous les pneus Goodyear contre les détachements partout où vous allez en Amérique du Nord.

PROTECTION CONTRE LES RISQUES ROUTIERS

Protégez votre placement en pneus. Informez-vous au sujet du programme de protection en option de Goodyear contre les risques routiers là où vous achetez vos pneus Goodyear.

SPÉCIAL

BONI Sur présentation de cette annonce, vous recevrez gratuitement, avec l'achat de ce barbecue, une housse solide (heavy duty) en vinyle d'une valeur de 24,95\$.

\$199⁹⁵

Sanborn Modèle 417

- Gril de cuisson en porcelaine
- puissance 40 000 BTU pour cuisson durant toute l'année
- Surface de cuisson: 504 pouces carrés
- Commande jumelée à l'avant
- Allumage automatique par bouton-poussoir
- Garantie limitée de 5 ans

INCLUANT ENSEMBLE D'ACCESSOIRES:

- Robo-serie avec moteur électrique
- Jeu de 6 brochettes
- Jeu de 3 accessoires pour barbecue
- Brosse à grill avec poignée de bois
- Souleuvre-grill
- Étagère frontale en cadre rouge

Valeur de plus de 70\$ si achetés séparément

Barbecues à Gogo

Barbecues Galore

CHATEAUGUAY DÉCOR CHALEUR 299A, boul. Anjou 691-5636	POINTE-CLAIRE ALTERNATIVES 277A, boul. Saint-Jean Centre d'achat Pointe-Claire 694-7114	SAINT-HUBERT BOUTIQUE SUPER FLAMME 4005 - 2, chemin Chambly (voisin de Super Carrefour) 462-0021	SAINTE-THERÈSE LES POÊLES ET FOYERS D'ANTAN 85, boul. Labelle (Place Elie) 430-6686
--	--	---	---

LES RADIAUX GOODYEAR, TOUT SIMPLEMENT INDISPENSABLES.

RÉGLAGE INFORMATISÉ DE LA GÉOMÉTRIE	ENTRETIEN DE SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT	ENTRETIEN DES FREINS AVANT À DISQUE	
Nous réglons le carrossage, la chasse et le placement ET nous inspectons les pneus et les systèmes de suspension et de direction. Pièces et entretiens additionnels en sus, si nécessaires. 23⁹⁵ 2 roues 37⁹⁵ 4 roues GARANTIE DE 9 000 KM/90 JOURS	Comprend le vidange du système de refroidissement et la vérification des raccords des courroies, des boyaux et du radiateur. Remplissage avec jusqu'à 8 litres d'antigel/réfrigérant toutes saisons. 36⁹⁵ 4 litres 39⁹⁵ 6 litres GARANTIE DE 9 000 KM/90 JOURS	Notre entretien des freins garanti comprend la pose de plaquettes de frein neuves, le réglage des roues et le ponçage des rotors avant. Nous vérifierons toutes les autres pièces des freins et ferons un essai sur route du véhicule. Le prix peut varier pour les voitures à traction avant. Plaquettes métalliques de disques: 20,00 \$ en sus. 84⁹⁵ la plupart des voitures GARANTIE DE 40 000 KM/24 MOIS	
MONTRÉAL 9170, rue Sherbrooke est 352-2662 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	5135, av. Papineau 527-8864 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	LAVAL-CHOMEDEY 1250, boul. Labelle 688-3575 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	VERDUN 4000, av. Verdun 761-4568 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00
DOLLARD-DES-ORMEAUX 4910, chemin des Sources 684-9532 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	ST-LAURENT 1340, montée de Liesse 334-9312 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine	ANJOU 8301, boul. Métropolitain 354-7444 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine	CENTRES DE CAMIONS GOODYEAR
5750, Côte-de-Liesse 731-6471 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	MONTRÉAL CENTRE-VILLE 11, boul. de Maisonneuve est 849-8031 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	LAVAL-PONTVIAU 366, boul. des Laurentides 667-0210 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	CHATEAUGUAY 104, boul. d'Anjou 691-3160 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00
2615, rue Ontario est 527-8364 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	ST-LÉONARD 9255, boul. Lacordaire 325-3280 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	LA SALLE 1670, av. Dollard 363-0633 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	LONGUEUIL 85, boul. Ste-Foy 679-5250 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00
ST-MICHEL 3845, rue Jean-Talon est 729-4394 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	AHUNTSIC 10220, boul. St-Laurent 381-2591 De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 30 à 17 h 00	DÉTAILLANT INDÉPENDANT W. GORDON INC. 2125, boul. Cavendish 481-7771 De 7 h 00 à 18 h 00 en semaine Samedi: de 7 h 00 à 17 h 00	

• GARANTIE À L'ÉCHELLE NATIONALE • PORTEZ LE TOUT À VOTRE COMPTE